



La Ligue des Noirs du Québec

The Black Coalition of Quebec

LA LIGUE DES NOIRS DU QUÉBEC

MANDATÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)

POUR ORGANISER DES CONSULTATIONS SUR

LA DISCRIMINATION, LE RACISME ET L'INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

**30 ans de recommandations et études  
pour des résultats non-probants :  
Un échec collectif.**

Décembre 2017

# Sommaire

INTRODUCTION..... 4

## Première partie : Coup de rétroviseur dans le passé de la communauté noire et culturelle au Québec

- I- Historique des problèmes des membres de la communauté noire et culturelle ..... 6
- II- Bavures policières à l'encontre des membres de la communauté noire et culturelle : la police Juge et Partie ..... 7
- III- Rappel de recommandations contre la discrimination raciale..... 9

## Deuxième partie : Analyse de la situation actuelle de la communauté noire et culturelle au Québec

- I- Témoignages recueillis ..... 12
  - a. Idée négative des membres de la communauté noire et culturelle..... 12
  - b. Manque d'équité en emploi ..... 13
  - c. Discrimination dans le système éducatif ..... 14
  - d. Acharnement de la police à l'égard des minorités visibles..... 15
  - e. Neutralité religieuse..... 16
- II- Examen des institutions gouvernementales en charge de la protection des communautés culturelles ..... 17
  - a. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : un manque de mordant ..... 17
  - b. La Police de Montréal et l'escouade « Éclipse » : un État dans un État ..... 18
  - c. La Commission de la Déontologie Policière : une institution inutile ..... 20
- III- Problèmes de la communauté noire et culturelle dans différents secteurs de la société québécoise..... 21
  - a. Milieu scolaire et éducation..... 21
  - b. Accès à l'emploi ..... 23
  - c. Médias et discrimination raciale..... 26

<b>IV- La reconnaissance de la discrimination raciale</b> .....	28
a. L'histoire, la culture et les traditions : Loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État .....	29
b. La Traite des Noirs.....	30
c. Nouveaux arrivants : difficultés d'intégration dans la société québécoise .....	31
d. La ville de Montréal et la Fraternité des Policiers .....	32
e. Le traitement réservé aux victimes de blessures graves ou décédées d'abus policiers..	323
<b>V- L'Aide Juridique</b> .....	34

***Troisième partie : Nos recommandations pour l'avenir des communautés noires et culturelles au Québec***

<b>I- Les actions nécessaires</b> .....	38
<b>II- Les recommandations de la consultation</b> .....	39
a. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse .....	39
b. La Police .....	40
c. Accès à l'emploi .....	41
d. Reconnaissance de l'histoire de la Traite des Noirs.....	41
e. Médias et communication .....	42
f. Milieu scolaire et éducation.....	43
g. Intégration dans la société québécoise .....	44
h. Aide juridique .....	45
<b>CONCLUSION</b> .....	46
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	48
<b>ANNEXES</b> .....	49
<b>BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES</b> .....	87

## **INTRODUCTION**

La Ligue des Noirs du Québec est engagée à organiser des consultations afin de recueillir des témoignages sur la discrimination, le racisme et l'intégration dans la société québécoise, comme mandaté par le Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). La consultation a débuté le samedi 28 octobre 2017, et d'autres rencontres s'en sont suivies. À l'issue de ces rencontres, des informations et des témoignages personnels de différents individus de la communauté noire et culturelle victimes de discrimination systémique ou faisant face à des difficultés d'intégration dans la société québécoise ont été recueillis. La Ligue des Noirs du Québec a mis en place trois (3) ateliers pour discuter de ces sujets :

**Atelier I:** Historique des problèmes des membres de la communauté noire et culturelle dans l'emploi et l'intégration

**Atelier II:** Situation actuelle : les causes qui empêchent une meilleure intégration dans la société québécoise (l'accès à l'emploi étant la porte d'intégration)

**Atelier III:** La discrimination et le profilage racial

Avant de développer les questions abordées lors des différentes discussions, un petit retour en arrière sera fait pour rappeler l'historique des difficultés de la communauté noire et culturelle au Québec ainsi que les recommandations qui ont été faites auparavant par les autorités compétentes pour pallier à ces problèmes et qui n'ont pour la plupart pas été respectées. Ensuite, en se basant sur les différents témoignages recueillis, la situation actuelle de la communauté sera analysée sous divers angles. Pour terminer, des recommandations seront émises pour une société plus juste et respectueuse du bien-être collectif.

## ***PREMIÈRE PARTIE***

### ***COUP DE RÉTROVISEUR DANS LE PASSÉ DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE ET CULTURELLE ...***

## **I- Historique des problèmes des membres de la communauté noire et culturelle**

Il y a plus de 400 ans, le premier homme noir est arrivé au Québec : il se nommait Mathieu Dacosta. En 1606, il accompagnait le navigateur et explorateur Samuel de Champlain, le fondateur de la ville de Québec, comme interprète de la Langue Micmac. Mathieu Dacosta a donc activement contribué à la découverte du Québec et à l'intégration des différents groupes dans la société québécoise.

À la suite de cette réalisation, le Canada en général et le Québec en particulier, ont été impliqués dans la traite honteuse des esclaves. En 1628, le plus connu des premiers esclaves noirs du nom d'Olivier Lejeune est arrivé au Québec en provenance de l'Île de Madagascar. Bien qu'il n'y ait pas de chiffre précis sur le nombre d'esclaves amenés au Québec ou au Canada, il est estimé à deux ou trois mille seulement pour le Québec. Une autre figure célèbre de l'esclavage des noirs au Québec est celui de Marie Josèphe Angélique, esclave d'un riche commerçant de Montréal, accusée d'avoir provoqué l'incendie de Montréal et exécutée sur la place publique en 1734.

D'autres archives démontrent qu'il y a eu des milliers d'esclaves partout au Québec et au Canada. Il y a également eu des esclaves qui ont fui les États-Unis pour se réfugier au Canada, en espérant un meilleur traitement. Cependant, après l'abolition de l'esclavage en 1832, la maltraitance des esclaves au Canada a poussé certains d'entre eux à quitter à nouveau le territoire pour retourner aux États-Unis, et d'autres à chercher des échappatoires alternatives. Malgré tout cela, aujourd'hui, un grand nombre de québécois soutient qu'il n'y a jamais eu d'esclavage au Québec. Les consultations ont révélé que ce manque d'informations contribue à la discrimination au sein de la société québécoise, car elle a toujours considéré les noirs comme des étrangers. Malgré le fait qu'on dise qu'en réalité au Québec tout le monde est « immigrant », les membres de la communauté noire sont plutôt considérés comme d'éternels « nouveaux arrivants », y compris ceux qui sont nés dans le pays. Par conséquent, on remarque que la communauté noire est totalement absente de l'histoire de la société québécoise.

Depuis fort longtemps, le racisme et la discrimination se remarquent dans les pratiques d'immigration du Canada. Malgré les contributions et sacrifices des personnes noires dans la construction du Canada, une politique d'exclusion y a soigneusement été appliquée, raison pour

laquelle il y a peu de personnes noires dans le pays. Ce type de politiques discriminatoires se reflètent dans toutes les institutions et affectent l'immigration des membres de la communauté noire au Canada de nos jours.

Dans le rapport des Nations-Unies de mars 2004 intitulé « Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination », le Rapporteur spécial Monsieur Doudou Diène a précisé qu'il était étonné de ne pas noter la représentation de la communauté noire lors de sa visite du Musée de la Civilisation du Canada.

Pour qu'une consultation comme la nôtre puisse avoir un grand succès, il faudrait que le gouvernement québécois établisse des états généraux et amène le gouvernement fédéral, la municipalité et les entreprises privées à examiner les problématiques de cette communauté afin de trouver des solutions. Étant donné que la communauté noire est absente de toute l'histoire du Québec et du Canada, cela donne une légitimité à la discrimination à l'égard de ses membres. Pourtant, leur présence au Canada est aussi vieille que celle des Européens.

## **II- Bavures policières à l'encontre des membres de la communauté noire et culturelle : la police Juge et Partie**

La communauté noire s'était fortement mobilisée suite à la mort d'Anthony Griffin le 11 novembre 1987, entre les mains du policier Allan Gosset, afin de réclamer des changements pour la protection des citoyens contre les abus des policiers.

Une des principales demandes de la communauté était d'obtenir des enquêtes indépendantes dans les cas de blessures graves ou morts d'hommes entre les mains des policiers. Dans le cas ici cité, le Directeur de la police à l'époque, M. Roland Bourget, a pris ses responsabilités et a décidé de sanctionner le policier Allan Gosset pour avoir causé la mort d'Anthony Griffin qui était alors innocent. La Fraternité des policiers a contesté la décision du directeur au point qu'il a dû quitter son poste à la Direction de la police. Pendant ce temps, la communauté noire continuait à être victime d'abus des policiers, de blessures graves et de morts d'hommes.

La consultation s'est également référée au cas de Marcellus François, en juin 1991, également abattu par le sergent Michel Tremblay alors qu'il était innocent. A la suite de ces actes et de

plusieurs autres drames dans la communauté, nous avons persisté à réclamer justice pour les plus vulnérables d'entre nous, sans avoir de réponse de la part du gouvernement à l'égard du sort de notre communauté.

Pourtant, il y a eu des enquêtes suite à ces actions policières. Après la mort de Marcellus François, le Directeur du service de police d'alors, M. Alain Saint-Germain, a encore pris sa responsabilité et a critiqué ces bavures policières, responsables de la mort de ce jeune innocent. Par la suite, des rapports des inspections des organismes policiers ont été faits par le Juge Albert H. Malouf. Ce dernier a présenté au gouvernement des recommandations qui n'ont jamais été mises en application.

La Ligue des Noirs du Québec a demandé au Ministre de la Sécurité Publique, M. Serge Ménard, de mettre en application les recommandations du Juge Malouf pour la protection de l'ensemble de la communauté contre les abus policiers. La réponse du Ministre a été qu'il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans les cas de la police de Montréal et qu'il va discuter de cela avec M. Jacques Duchesneau, directeur à cette époque, afin d'y trouver des solutions.

La consultation a fait ressortir que les recommandations du Juge Malouf n'ont toujours pas été mises en application par le Gouvernement du Québec ou la Ville de Montréal, responsables du service de police. Depuis plus de 30 ans, notre communauté a plaidé auprès du gouvernement pour la mise en place de mesures pour surveiller l'excès des actions policières envers les citoyens. Ce n'est que récemment que le Gouvernement du Québec a mis en place une enquête indépendante pour examiner les cas où les citoyens sont victimes des abus policiers qui causent des blessures graves ou morts d'hommes.

On note aussi que la Police évolue à travers un pouvoir qui ne respecte pas les règlements pour protéger les citoyens contre l'abus de pouvoir des policiers. Nous comprenons la nécessité pour le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal de répondre à toutes les demandes de la police car cette dernière peut décider de ne pas offrir ses services lors d'une manifestation qui pourrait mettre en péril la sécurité de la population. Mais lorsque cela se fait au détriment des membres de la communauté noire, nous condamnons ces actes inacceptables au sein de la province du Québec et de la ville de Montréal. On se rappelle encore en 1993 quand les policiers ont manifesté en pleine rue, armes à la main, pour protester contre la décision du Directeur du service de Police M. St-Germain de condamner le policier responsable de la mort de Marcellus François. À cette

occasion, le Directeur avait alors affirmé avoir perdu son autorité au sein de son service. À cette époque, Yves Prud'homme, alors président de la Fraternité des policiers de Montréal, a déclaré qu'il est le vrai chef de la police. La consultation veut savoir qui est en réalité responsable de la gestion de la police.

Pour pallier à ces abus de la Police, la Ligue des Noirs du Québec a rédigé une liste de conseils et recommandations à l'encontre des membres de la communauté, afin de les informer de la démarche à adopter lorsqu'ils sont arrêtés par la police. Le premier conseil est de ne surtout pas plaider coupable lorsqu'on est innocent.<sup>1</sup>

### **III- Rappel de recommandations contre la discrimination raciale**

Il est malheureux de constater que depuis trente (30) ans, les engagements pris par le gouvernement du Québec pour la lutte contre la discrimination raciale n'ont pas été respectés. De même, certaines mesures prises n'ont pas porté de fruits, car il n'y a pas de changement radical dans les procédures. Certaines mesures préconisées n'ont jamais été mises en œuvre, telles que les recommandations présentées dans des rapports ou mémoires visant à mettre fin à la discrimination et au racisme dans la société québécoise.

On peut citer entre autres les recommandations du Juge Jacques Bellemare suite à la mort d'Anthony Griffin en 1987 entre les mains des policiers du service de police de la ville de Montréal. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a été en charge de cette affaire, sous la présidence du Juge Bellemare. Ce dernier a suggéré qu'il y ait un plus grand nombre de policiers venant des minorités ethniques et visibles dans les services de police du Québec afin que la diversité soit respectée et que les minorités soient moins lésées.

Le Juge Albert Malouf a aussi recommandé des mesures suite à la mort de Marcellus François, également victime de bavures de la police de la ville de Montréal en 1991. La plupart de ses recommandations n'a toujours pas été appliquée. Dans son rapport, le Juge Malouf a recommandé, lorsqu'il y a blessure grave ou mort d'homme, que le Procureur responsable des

---

<sup>1</sup> Référence annexe 1, page 50 : liste de recommandations de la Ligue des Noirs du Québec intitulée « Non Coupable, défendez vos droits mais soyez intelligent, le silence est d'or »

enquêtes viennent de l'extérieur afin d'éviter toute confrontation entre les enquêteurs et les policiers. Le Juge Malouf a aussi souligné un manque d'équilibre au sein des forces de l'ordre et l'excès de pouvoir de leur syndicat, la Fraternité des policiers, par rapport à la Direction de la police. Selon lui, des efforts sont nécessaires pour créer un équilibre où la Direction pourra prendre ses responsabilités et gérer la police comme il se doit.

En ce qui concerne le Service de Police de la Ville de Montréal et la Fraternité des Policiers, le Juge Malouf dans son « *Rapport de l'inspection de l'administration du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de ses activités et de celle de ses membres* » publié en 1994, fait ressortir le déséquilibre flagrant entre le nombre de policiers membres de la Fraternité à cet époque (près de quatre mille) et les officiers non syndiqués (soixante quatre seulement). Selon lui, cette force syndicale abusive dans les corps policiers au Québec est la raison pour laquelle les efforts entrepris pour mettre fin aux abus ont peu de retombées concrètes.

De même, on peut se référer aux recommandations du Coroner Harvey W. Yarosky relatives à la mort de Marcellus François. M. Yarosky avait demandé la mise en place d'un programme d'actions pour faire face aux problèmes de racisme au sein du Service de police de la Ville de Montréal. Il a aussi réclamé que la communauté noire et culturelle soit représentée de façon adéquate dans le service de police. Pour toutes ces recommandations, le Coroner avait demandé que les mesures soient prises de façon urgente et surtout que les actions priment sur les paroles.

Le Juge Lawrence A. Poitras est allé dans le même sens, en témoignant sur la commission chargée des enquêtes au sein de la police en cas de blessures graves ou mort d'hommes. Selon lui, lors de ces enquêtes, il y a des actes qui sont entrepris pour protéger les policiers impliqués et les empêcher de subir des pénalités. La conséquence est que cela ne fait qu'augmenter le sentiment d'impunité qui prévaut chez les policiers, entraînant par le même fait une augmentation des abus de leur part. Il faudrait que ces enquêtes soient plus transparentes et probantes.

**La consultation a donc conclu qu'après 30 ans de recommandations pour mettre fin à la discrimination envers les membres des communautés noires et culturelles, les résultats sont non-probants et cela représente un échec collectif.**

## ***DEUXIÈME PARTIE***

### **ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE ET CULTURELLE AU QUÉBEC**

## **I- Témoignages recueillis**

Lors des différentes séances de consultations, les participants ont apporté leurs témoignages en fonction de leurs expériences personnelles au sein de la société québécoise. D'autres témoignages ont également été collectés durant la période du 30 octobre 2017 au 25 novembre 2017. Ces témoignages étaient axés sur des thèmes divers.

### **a. Idée négative des membres de la communauté noire et culturelle**

#### **Témoignage 1 :**

« Je suis allée à la banque et je faisais la queue. Quand un caissier noir s'est libéré, la personne blanche qui était devant moi ne voulait pas se faire servir par un noir et a préféré attendre qu'un blanc se libère pour y aller. J'ai dû aller à sa place vers le caissier noir vu qu'il ne voulait pas y aller. Cette attitude dédaigneuse est un véritable manque de respect et de considération. »

#### **Témoignage 2 :**

« Je travaille dans un commerce comme caissière. Il arrive souvent que des personnes de race blanche refusent de passer à ma caisse car ils préfèrent se faire servir par un blanc. Ces clients préfèrent attendre qu'un caissier de race blanche soit disponible pour se faire servir. C'est frustrant et humiliant dans un environnement de travail. »

#### **Témoignage 3 :**

« Je travaille depuis des années dans un restaurant à l'intérieur d'un centre commercial, et presque tous les employés et habitués me connaissent. Un jour, avant de me rendre à mon travail, je suis passé par la banque à côté de mon lieu de travail. Je voulais faire deux transactions et je suis passé à la caisse. Un jeune homme m'a reçu et a exécuté la première transaction avec beaucoup de mal, il devait être en formation car il n'était pas très sûr de lui et semblait très paniqué. Étant donné que cela a pris beaucoup plus de temps que prévu, j'ai préféré ne pas faire la seconde transaction, je lui ai dit de laisser tomber car je devais commencer mon travail. Une fois arrivé à mon lieu de travail, j'ai commencé à exécuter mes tâches tranquillement et quinze (15) minutes plus tard, quatre (4) agents de sécurité du centre commercial sont entrés dans le restaurant où je travaille et ont demandé après moi. Quand je me suis présenté, ils m'ont accusé d'avoir volé quelque chose à la banque. J'ai expliqué que je n'ai rien pris mais ils m'ont demandé de les suivre et ils m'ont encerclé comme un voleur pour me conduire à la banque. Tout le monde nous regardait dans le

centre commercial. Une fois à la banque, le caissier et la gérante m'ont accusé d'avoir volé une étampe de la banque. Je leur ai demandé s'ils avaient des preuves de ce qu'ils avançaient et s'ils ont vérifié les caméras de sécurité avant de m'accuser de la sorte, ils n'ont pas répondu et m'ont laissé partir. Après vérifications, ils se sont rendu compte que je n'avais rien fait et deux heures plus tard la banque m'a appelé pour s'excuser. Mais le mal a été déjà fait, j'ai été humilié devant mes collègues de travail et devant tout le monde. Des excuses n'effaceront jamais ce tord subi. »

**b. Manque d'équité en emploi**

**Témoignage 4 :**

« J'ai été victime d'agression physique sur mon lieu de travail. J'étais employée dans un Motel et la gouvernante m'a reproché de ne pas avoir rempli ma feuille de disponibilité correctement et a décidé de me congédier immédiatement. Auparavant, elle m'avait demandé de remplir ladite feuille en mentionnant que je suis disponible tous les dimanches, mais qu'elle allait me faire travailler seulement un dimanche sur deux. Elle n'a pas respecté notre accord et me faisait travailler tous les dimanches sans exception. Quand j'ai voulu lui rappeler cet engagement, elle m'a violemment frappé au sein gauche. J'ai demandé à un témoin d'appeler la police. A l'arrivée des policiers, elle s'est empressée de leur parler à l'extérieur avant même qu'ils ne s'adressent à moi. Quand ils sont venus à moi, j'ai expliqué ce qui s'est passé et ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure d'intervenir dans ce cas et ils m'ont suggéré de me référer à mon syndicat. Je me suis rendu aux urgences et le médecin m'a prescrit des médicaments et m'a placée en arrêt de travail. »

**Témoignage 5 :**

« J'ai été accusée d'avoir dansé du vodou lors du congédiement de l'ancienne directrice de mon lieu de travail, alors que ça n'a jamais été le cas. Pour cette raison, j'ai été suspendue immédiatement pendant deux (2) jours, en plus d'une menace de congédiement. Je n'ai jamais eu d'avertissement ou d'avis ni verbal ni écrit auparavant. Plusieurs de mes collègues noirs ont également été suspendus ou congédiés sans préavis quand ils avaient des problèmes avec l'entreprise. Par contre, pour mes collègues blancs, quand ils avaient des problèmes, ils ne recevaient qu'un avis disciplinaire. C'est de la pure discrimination. »

**Témoignage 6 :**

« Je travaillais depuis 6 ans comme agent de sécurité dans une compagnie. J'ai toujours été très assidu au travail. Pendant 8 mois, j'ai été en arrêt maladie mais la compagnie me mettait la pression et tentait de m'intimider pour me pousser à démissionner. A chaque fois que le coordonnateur de la sécurité communiquait avec moi, il me menaçait de congédiement si je ne lui fournissais pas immédiatement les informations qu'il me demandait, et il me disait qu'il n'avait confiance ni en moi ni en mon médecin. J'ai fourni toutes les informations nécessaires et malgré tout, ils m'ont demandé de reprendre le travail, sans l'approbation de mon médecin, ce que j'ai évidemment refusé et ils m'ont envoyé une lettre de congédiement. Ce stress a eu beaucoup d'impact sur ma santé. »

### **Témoignage 7 :**

« J'ai été embauchée comme préposée à l'entretien ménager dans une résidence pour personnes âgées. Lors de l'entretien d'embauche, j'avais précisé à la directrice que j'occupais également un emploi à temps partiel en tant que préposée aux bénéficiaires dans un autre établissement, elle m'a assuré que cela ne posait pas de problème étant donné que cela n'affecterait pas mon travail dans sa résidence. Deux semaines après mon embauche, il y a eu une nouvelle directrice, qui m'a aussitôt accusé de ne pas faire mon travail convenablement alors que je l'ai toujours fait de manière impeccable. Je n'ai jamais manqué un quart de travail et je ne suis jamais arrivée en retard. Le chef d'équipe m'a aussi reproché d'avoir deux emplois et donc de « voler » le travail des autres. Un mois avant la fin de ma période de probation de trois (3) mois, j'ai reçu une lettre de congédiement prétextant que mon travail n'est pas de qualité, ce qui est totalement faux. »

## **c. Discrimination dans le système éducatif**

### **Témoignage 8 :**

« A l'école, les étudiants blancs n'aimaient pas faire des travaux de groupe avec nous les noirs. Souvent, nous nous retrouvions entre étudiants noirs. C'est seulement quand les blancs ont été convaincus de nos qualités intellectuelles qu'ils ont accepté de travailler avec nous. Malgré tout, certains ne voulaient pas se mettre en groupe de travail avec nous car ils savent que les enseignants nous discriminent et ils veulent éviter d'en subir les conséquences et que tout le groupe soit pénalisé à la fin. »

### **Témoignage 9 :**

« Durant ma formation d'avocat, mes camarades blancs me sous-estimaient et ne voulaient pas me côtoyer ni travailler avec moi en cours. Ils se disaient que je n'étais pas assez intelligent et compétent. Mais une fois convaincus de mon bon niveau intellectuel et de ma pertinence, ils ont voulu se rapprocher de moi et ils ont commencé à s'intéresser à ma personne. »

### **Témoignage 10 :**

« Durant ma formation à la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Montréal, j'ai été victime de comportements discriminatoires de la part de mes camarades de classe et de certains professeurs. Le dernier exemple a été qu'un de mes professeurs m'a fait échouer à sa matière pour m'empêcher de m'inscrire à l'examen nord américain d'agrément en médecine vétérinaire (NAVLE). L'Ombudsman a été saisi de l'affaire et a conclu au harcèlement psychologique. »

#### **d. Acharnement de la police à l'égard des minorités visibles**

### **Témoignage 11 :**

« Deux jours auparavant, je traversais la rue pour venir au travail en sortant du métro. Le feu pour les passants était au rouge mais je suis tout de même passé, de même qu'une personne blanche qui était devant moi. Au moment de traverser, la Police m'a interpellé moi, alors que la personne blanche devant moi qui a aussi traversé au rouge n'a pas été inquiétée. Le policier m'a demandé mes papiers mais je lui ai donné comme condition d'en faire de même pour le blanc devant moi, sinon je refuserai de présenter mes papiers. Pendant que nous parlions, la personne blanche est partie et le policier me dit qu'il ne le voit plus, je lui ai dit qu'étant donné qu'il l'a sciemment laissé partir, il fallait en faire de même avec moi. À la fin, il m'a laissé partir, en me menaçant de m'arrêter la prochaine fois qu'il me verra traverser au rouge. »

### **Témoignage 12 :**

« J'ai reçu une photocopie de constat d'infraction directement à mon domicile, émis par une policière qui a laissé sa carte de visite car j'étais absent de mon domicile. Lorsque je l'ai appelée, elle m'a fait savoir qu'elle me donnait un ticket pour avoir fourni une fausse adresse. Je n'ai eu aucune rencontre physique au préalable avec cette policière et l'adresse où elle m'a fait parvenir cette contravention est mon domicile où j'habite depuis 7 ans. Le comportement de cette policière est inexplicable et insensé. »

### **Témoignage 13 :**

« Mon fils a subi du profilage racial parce qu'il est noir. A la sortie d'un magasin en compagnie de son ami, il a été suivi et encerclé par des agents de police, qui l'ont interpellé et arrêté pour un soit disant vol à l'étalage. Le lendemain, je me suis rendu au niveau du magasin en question pour en savoir plus. La gérante m'a fait savoir qu'ils ont appelé la police pour une fille et non un garçon. Mon fils a été très traumatisé par cet événement. »

**Témoignage 14:**

« Depuis trois (3) ans, je suis en procès avec le Service de Police de la Ville de Montréal. Je viens tout juste d'être acquitté à la Cour avec absolution pour les 4 chefs d'accusations qui ont été portés contre moi. J'ai été accusé à tort d'agression armée contre un agent de la paix et aussi d'avoir obstrué un agent dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de ces trois années de procès, ces mêmes policiers sont venus à moi trois (3) fois de suite et ont essayé de me piéger et de m'attaquer psychologiquement. Une fois, ils sont allés jusqu'à m'attaquer physiquement, mais j'ai eu l'intelligence de garder mon calme et de ne pas réagir, raison pour laquelle ils n'ont pas réussi leur coup. Une autre fois encore, ils ont saisi mon véhicule pour me déstabiliser. Je me suis énervé et ils m'ont amené en cellule. Aujourd'hui encore, quand j'aperçois des voitures de police, je pense être suivi en permanence. »

**e. Neutralité religieuse**

**Témoignage 15:**

« Un soir, en rentrant chez moi, j'ai vu dans le hall de l'immeuble une personne avec le visage totalement couvert. J'ai eu très peur car je ne savais pas qui était cette personne. Du coup, je me suis posée la question à savoir comment identifier cette personne si jamais un jour elle commettait un délit. »

## **II- Examen des institutions gouvernementales en charge de la protection des communautés culturelles**

A travers ces consultations, nous remarquons un manque de responsabilité et de rigueur dans les institutions qui sont censées protéger l'ensemble des membres de la société québécoise. Ces problèmes ont été analysés dans trois institutions en particulier.

### **a. La Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse : un manque de mordant**

La Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse a entre autres pour principaux mandats l'approbation et l'élaboration de programmes d'accès à l'égalité. Elle est chargée de mener des enquêtes sur les plaintes de discrimination qui lui sont adressées par les citoyens. Lorsque la Commission estime que la plainte est bien fondée et que les personnes mises en cause ne donnent pas suite à sa recommandation, elle, et elle seule, peut saisir le Tribunal des droits de la personne du Québec.

Les témoignages recueillis démontrent que la Commission manque de mordant. En effet, très peu de personnes victimes de discrimination ou de racisme se rendent devant ses tribunaux, car il y a beaucoup d'obstacles pour porter plainte. En outre, la Commission a un pouvoir discrétionnaire et peut décider de ne pas poursuivre une enquête. De ce fait, la grande majorité des plaintes pour discrimination ou racisme qui passent devant les tribunaux n'aboutissent à rien car les juges pensent que ces fléaux n'existent réellement pas au Québec et que les accusations ne sont pas fondées. La Commission donne très rarement raison aux victimes de discrimination ou racisme, d'autant plus que souvent ces derniers ne connaissent pas leurs droits.

La consultation suggère également que la Commission puisse bénéficier d'une certaine autorité afin d'examiner et de recommander des actions dans le cas d'abus policiers. Il faudrait aussi que la Commission soit plus efficace en ce qui concerne les plaintes qui sont déposées auprès d'elle. Selon le rapport annuel, le budget est risible comparé aux autres organismes gouvernementaux, alors que c'est la seule juridiction pour tout le Québec. Les enquêtes sont longues et les agents n'ont pas les moyens de faire leur travail correctement.

**b. La Police de Montréal et l'escouade « Éclipse » : un État dans un État**

Les résidants de quartiers pauvres ou défavorisés sont souvent victimes d'arrestations non justifiées, d'abus de pouvoir, de harcèlements ou encore de blessures graves, sans pour autant que l'on sache quel groupe de policiers est responsable de ces actes. La Ligue des Noirs du Québec a entrepris toutes sortes de démarches nécessaires en espérant plus d'éclaircissements à ces sujets. Des rapports ont même été déposés auprès de la Commission des Droits de la personne et des Droits de la Jeunesse, mais la Commission elle-même est confrontée à des difficultés pour obtenir de l'information à propos de l'escouade Éclipse.

Nous sommes dans une société de droit et l'Assemblée Nationale a l'obligation de légiférer et de sévir à l'endroit des groupes de l'ordre qui interviennent auprès du public au nom du gouvernement. La communauté noire de Montréal garde encore les séquelles de ce groupe de policiers de l'escouade Éclipse qui a agi envers la communauté pauvre et défavorisée comme Juge et Partie. La consultation réclame justice pour ceux qui ont été victimes de cette escouade établie en 2008.<sup>2</sup>

Les témoignages ont fait ressortir qu'il existe une surveillance policière abusive et un harcèlement flagrant envers les personnes racisées dans les quartiers pauvres et défavorisés. Les membres de la communauté noire sont arrêtés non pas à cause de crimes qu'ils ont commis, mais plutôt à cause de leur race : cela constitue du profilage racial. Avec des ressources limitées, nous n'avons pas les moyens de lutter contre ces fléaux.<sup>3</sup>

La Ligue des Noirs a également demandé un moratoire sur l'utilisation des pistolets à décharges électriques appelés « Taser Gun », par les agents de la police au Québec et au Canada. En effet, plusieurs personnes en sont mortes et d'autres ont été atteints de troubles mentaux suite à son utilisation par des policiers. Il faut préciser que le comité des Nations-Unies sur la torture a déclaré que ces pistolets à décharges électriques « provoquent une douleur aigüe constituant une forme de torture ». On se rappelle encore du cas de M. Guillem Registre, qui a été victime de ce Taser. Il

---

<sup>2</sup> Référence annexe 2, page 51 : article intitulé « Escouade Éclipse du SPVM : crise interne sur fond de conflit racial » publié dans La Presse du 9 janvier 2016

<sup>3</sup> Référence annexe 3, page 55 : communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 16 janvier 2012 intitulé « Le cancer du profilage racial au SPVM »

est mort après avoir reçu 5 ou 6 coups de décharges électriques. La Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits de la personne stipulent clairement la primauté des droits à la protection de la vie, à la sécurité et à l'intégrité de la personne.

De plus, la consultation constate que l'escouade « Éclipse » collecte depuis des années des fiches d'interpellation illégales sur la communauté noire et culturelle.<sup>4</sup>

A plusieurs reprises, la Ligue a dénoncé le manque de transparence dans les enquêtes policières et l'inaccessibilité à la justice égale des citoyens auprès des autorités gouvernementales. Ce laxisme face à de tels actes laisse penser que les policiers sont au-dessus de la loi, car leurs crimes restent impunis et leurs enquêtes sont quelques fois falsifiées et totalement subjectives. Dans une société démocratique comme la nôtre, il n'est pas acceptable de laisser les policiers violer les droits des citoyens qu'ils sont censés protéger. Depuis le scénario accablant suite à la mort d'Anthony Griffin il y a de cela 30 ans, la Ligue ne cesse de réclamer la mise en place d'une unité indépendante et transparente, composée de personnes neutres et non d'anciens policiers, pour mener des enquêtes objectives quand il y a blessures graves ou mort d'hommes entre les mains des policiers. Il faudrait que des agents soient formés pour mener à bien ces enquêtes et que les anciens policiers en soient exclus.<sup>5</sup>

Un article de presse publié dans le Journal Métro du 24 novembre 2017 a révélé que le Plan stratégique 2012-2014 mis en place par le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de profilage racial et social n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, le nombre de plaintes contre des agents du service de police pour cause de profilage racial n'a pas baissé.<sup>6</sup>

Ce résultat n'est pas étonnant étant donné qu'il n'y a pas eu de changement efficace permettant de remédier à cette situation. Il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en place des

---

<sup>4</sup> Référence 4, page 56 : article intitulé « Gangs de rue – 10 000 noms dans la banque du SPVM » publié dans *Le Devoir* du 1 octobre 2010

<sup>5</sup> Référence annexe 5, page 60 : Lettre de la Ligue des Noirs du Québec du 9 Février 2011 au Premier Ministre du Québec M. Jean Charest, contre les enquêtes menées par des anciens policiers sur leurs collègues policiers

<sup>6</sup> Référence annexe 6, page 62 : article intitulé « Le Plan de lutte au profilage racial du SPVM donne peu de résultats », publié dans le Journal Métro du 24-26 novembre 2017

mesures efficaces pour diminuer l'essence du profilage racial pour le bien-être de la communauté. Il faut un changement fondamental dans le processus.

Selon le même article, en 2017, la chercheuse Myrna Lashley du Département de psychiatrie de l'Université McGill a réalisé un rapport d'évaluation basé sur des statistiques sur le profilage racial au sein du SPVM. La chercheuse a réussi à se procurer ces informations jusque là jalousement gardées. Dans le cadre de la consultation sur le profilage racial, le rapport a été discrètement publié sur le site internet de la Ville de Montréal, sans pour autant être publicisé : c'est grave.

Les résultats démontrent qu'en matière de déontologie policière, malgré les mesures prises par le SPVM, les plaintes pour profilage racial n'ont pas du tout diminué. Entre 2007 et 2014, en moyenne 62 plaintes ont été déposées chaque année contre des agents du SPVM auprès du Commissariat à la déontologie policière pour cause de profilage racial. Nous sommes certains que si les victimes étaient mieux informées sur leurs droits de porter une plainte, le nombre de plaintes serait au moins quatre (4) fois plus élevé. De plus, les gens n'ont pas confiance en ce processus, raison pour laquelle même s'ils sont victimes de profilage racial, ils préfèrent ne pas déposer de plainte. De là l'obligation pour le gouvernement québécois d'informer les citoyens de leurs droits par tous les moyens possibles, pour réduire les abus policiers de manière préventive : c'est une exigence fondamentale.

En ce qui concerne l'équité en emploi au sein du service de police, en 2014, des études ont révélé que seulement 11,5 % des effectifs du SPVM étaient issus des minorités, alors que paradoxalement ces dernières comptent pour 30% de la population de Montréal.

Il est malheureux de constater qu'aujourd'hui encore la communauté noire et culturelle du Québec subit des problèmes de profilage racial et de discrimination, sans être capable de sortir de cette situation. Avec tous ces actes abusifs commis par la police de Montréal et l'escouade Éclipse et à ce jour restés impunis, la consultation considère ces deux entités comme un État dans un État : ils font leur propre loi et il semble que les réglementations communes à toute la société ne s'appliquent pas à eux.

### **c. La Commission de la Déontologie Policière : une institution inutile**

A l'issue de la consultation, on se demande à quoi sert la déontologie policière. A l'origine, la Commission de la déontologie policière a été formée pour aider les membres de la communauté à

obtenir justice lorsqu'ils sont victimes d'abus policiers. Durant les années où la commission est intervenue dans le cadre des abus policiers, on peut constater qu'elle représente un obstacle quand il s'agit de dénoncer les abus envers les membres de la communauté noire. La commission est en partie constituée d'enquêteurs qui sont des anciens policiers et qui traitent les dossiers des victimes de brutalités policières. De ce fait, ils ont plutôt tendance à protéger les policiers impliqués. Dans beaucoup de cas, les victimes sont mal représentées et par conséquent elles continuent d'être des victimes car les enquêtes ne sont pas impartiales.

Après la mort de Marcellus François en 1991, le Ministère de la Sécurité Publique a mis en place un mode de conciliation obligatoire envers lequel les victimes des abus policiers n'ont pas confiance car au lieu de blâmer les policiers responsables des abus, il leur donne carte blanche pour continuer dans ce sens. Ce système d'arbitrage a été imposé aux victimes et il est très contesté étant donné que les policiers en sortent le plus souvent indemnes, et les victimes restent des victimes. C'est pour cette raison qu'il y a beaucoup de victimes dans la communauté noire qui ne veulent pas déposer plainte. Nous restons convaincus que si ce système était plus juste, il y aurait au minimum cinq (5) fois plus de personnes qui confieraient leurs cas à la Commission de la déontologie policière.

En conclusion, la Commission de la déontologie policière n'a à ce jour rien fait pour répondre aux besoins de la communauté noire car les droits des victimes sont complètement bafoués. L'action policière ne respecte pas les règles élémentaires des droits de la personne, de même que la justice pour les victimes de ses abus. Nous considérons donc la Commission de la déontologie policière comme une institution inutile et nous demandons que les contribuables se libèrent de cette institution.

### **III- Problèmes de la communauté noire et culturelle dans différents secteurs de la société québécoise**

#### **a. Éducation de base et milieu scolaire**

Les témoignages de la consultation ont fait comprendre que la sensibilisation contre la discrimination doit être un principe d'éducation de base et que cela doit commencer à la maison,

avec les parents. On constate aussi qu'il y a des difficultés dans les écoles qui empêchent l'intégration et que les problèmes de discrimination y sont également très fréquents. Assez souvent, les enseignants n'hésitent pas à faire ressentir aux jeunes noirs qu'ils sont différents des autres. Certains vont même jusqu'à être plus exigeants à l'endroit des enfants noirs car ils sont conscients que leurs parents sont généralement plus sévères que ceux des enfants blancs. Par conséquent, l'enfant noir, par crainte de ses parents, ne fait pas savoir ce qui se passe à l'école et préfère trainer dans les rues : c'est de là que naissent les gangs de rue. Il se pose aussi le problème de l'éducation des parents eux-mêmes. En effet, certains parents ne comprennent pas la langue officielle qui est le Français, et pour cette raison ils peuvent éprouver des difficultés à assister leurs enfants dans leurs parcours scolaires.

La Ligue a maintes fois signalé ces difficultés aux écoles mais les problèmes persistent toujours. Il faut trouver une alternative pour contrer l'injustice subie par les membres de la communauté noire dans le milieu scolaire. Malgré les rapports rédigés à ce sujet et les recommandations émises, il n'y a pas de changement car il y a un manque de volonté politique.

La consultation a également révélé que les écoles cherchent des excuses pour accuser les enfants noirs d'avoir des troubles de la personnalité, et cela peut les suivre toute leur vie, même dans leurs futures recherches d'emplois. De plus, ils orientent ces enfants vers des métiers secondaires et plus physiques. C'est pour cela que le plus souvent, les enfants noirs vont continuer à être les ouvriers et les enfants blancs les patrons qui les dominent. On peut donc dire que les jeunes noirs sont limités dans leurs orientations scolaires et professionnelles au Québec.

Les témoignages recueillis ont permis de se rendre compte que dans le milieu scolaire, les étudiants blancs n'aiment généralement pas faire des travaux de groupe avec leurs camarades noirs. Souvent, les étudiants noirs se retrouvent entre eux et c'est seulement quand les blancs sont convaincus des qualités intellectuelles de leurs compatriotes noirs qu'ils acceptent de travailler avec eux. Cette réaction des étudiants blancs peut s'expliquer : c'est pour éviter que l'enseignant discrimine et pénalise le groupe avec les noirs.

De même, on remarque que les enseignants demandent souvent aux enfants noirs ce qui se passe à la maison avec les parents car ils pensent que les membres des communautés noires ont des habitudes de torture par rapport aux enfants. Si l'enfant dit qu'il a été une fois battu, ils

s'empressent d'appeler les services sociaux ou la Direction de la Protection de la Jeunesse pour dénoncer les parents et les accuser de maltraitance.

Dans le cadre de l'information des étudiants en ce qui concerne l'histoire de l'esclavage, on note que rien n'est fait pour encourager les jeunes à visiter des sites historiques au Québec témoins de cet épisode sombre de l'histoire de la communauté noire, tels que celui de Nigger Rock, un cimetière d'esclaves situé à St-Armand, en Montérégie<sup>7</sup>. Pourtant, certains étudiants sont encouragés à aller en Afrique visiter des sites comme Gorée au Sénégal, d'où les esclaves étaient déportés vers l'Amérique lors de la Traite des esclaves. Ici au Québec, il semble que toute cette histoire reste à l'oubli.

### **b. Accès à l'emploi**

Lors des consultations, la question de l'importance de l'emploi pour l'intégration a été abordée. Plusieurs études et rapports ont démontré que les minorités visibles sont sous représentées en matière d'emploi dans le secteur privé et public au Québec, notamment dans la sphère gouvernementale, alors que le gouvernement avait mis en place des mesures pour une meilleure équité dans l'emploi. Au Québec, cette sous-représentation est plus accrue. On remarque facilement qu'il y a beaucoup plus de diversité dans les emplois dans les provinces autres que le Québec. Une enquête menée par Radio Canada en 2016 a révélé que la présence des minorités visibles dans le secteur public québécois est encore rare.

Selon une étude menée par l'Institut de la diversité et Concertation Montréal, depuis 2012, les minorités visibles ont été de moins en moins représentées dans les conseils d'administration et dans les hautes directions de la région métropolitaine de Montréal. En effet, elles représentent 20,3 % de la population du Montréal métropolitain. Pourtant, elles occupaient moins de 5% des postes de haute direction en 2015. De plus, c'est dans le secteur privé que la représentation des minorités visibles est la plus faible : moins de 2 % des membres des conseils d'administration et hauts dirigeants en sont issus. Il y a donc beaucoup d'efforts à fournir dans ce secteur.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Référence annexe 7, page 65 : photos de la visite des membres de la Ligue des Noirs du Québec à Nigger Rock le 2 Août 2017

<sup>8</sup> Source : article intitulé « Les minorités visibles sous-représentées dans les postes de dirigeants », publié le 14 décembre 2016, sur le site internet <http://ici.radio-canada.ca>

Les témoignages recueillis lors des consultations ont démontré que les immigrants noirs sont souvent marginalisés malgré leurs hautes qualifications. Ils sont plus vulnérables au chômage, aux emplois précaires et à la pauvreté. Les membres de la communauté noire éprouvent de grandes difficultés à obtenir un emploi et sont presque totalement absents des instances de décision. Ce n'est pas normal que le gouvernement ne fasse pas plus d'efforts sur l'inclusion et la représentation des communautés immigrantes dans les sphères de décision gouvernementales.

Le sociologue et blogueur Doudou Sow, dans son œuvre intitulée *«Intégration: une responsabilité partagée entre la société d'accueil et la personne immigrante»*<sup>9</sup>, disait que «le chômage de personnes immigrantes diplômées d'universités québécoises et canadiennes constituent le revers de la médaille d'une politique de promotion des études acquises au niveau de la société d'accueil». Dans ce même ordre d'idées, il démontre que les immigrants qui décident de retourner aux études avec des prêts et bourses s'endettent s'ils n'obtiennent pas un emploi après leur formation, ce qui entraîne une deuxième déception après celle de ne pas avoir trouvé un emploi qu'ils espéraient dès leur arrivée au Québec. Force est de constater que les études diffèrent les difficultés, comme le confirme le taux de chômage élevé des immigrants ayant complété leur formation au Québec.

Le rapport entre formation et intégration en emploi n'est pas automatique comme le démontre l'article du quotidien *Le Devoir* intitulé : « *Diplômé au Canada et sans emploi - Les études ne garantissent pas un emploi aux immigrants reçus à l'âge adulte* »<sup>10</sup>. Dans le même article, il est précisé que les immigrants avec un diplôme étranger sont plus défavorisés sur le marché de l'emploi au Québec et que les groupes de minorités visibles chôment plus quand ils sont immigrants.

Maude Boulet et Brahim Boudarbat de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, concluent que « *même s'ils ont un diplôme canadien en poche, les immigrants arrivés à l'âge adulte éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi par rapport aux canadiens de naissance et même par rapport aux immigrants accueillis à l'âge de 18 ans* ».

---

<sup>9</sup> *Essai sociologique, publié à Montréal, le 8 septembre 2013*

<sup>10</sup> *Article de Marco Bélair-Cirino, publié le 18 septembre 2010, Le Devoir*

C'est au Québec que ce fossé entre les taux d'emploi des immigrants arrivés à l'âge adulte (84,6%) et ceux des canadiens de naissance (92,2%) est le plus grand, soit 7 points. En Ontario, l'écart est de 6,7 points, alors qu'en Colombie-Britannique, il n'est que de 2,4 points.

Selon le portrait statistique de la population noire recensée au Québec en 2006, 188070 personnes ayant déclarés appartenir à la minorité visible noire ont été dénombrées au Québec. On dénombre 93 185 personnes de la communauté noire au sein de la population active québécoise. Elles affichent un taux d'activité de 68,2 %, supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population québécoise (64,9 %), mais un taux d'emploi inférieur (59,0%) comparativement au reste de la société québécoise (60,4%) et un taux de chômage près de deux fois plus élevé (13,5% pour la communauté noire contre 7,0% pour le reste de la population).

Selon une autre étude réalisée par Statistique Canada, sur le marché du travail, les indicateurs du taux de chômage révèle que chez les noirs, la distinction d'être né ici ou à l'extérieur du Canada n'a pas d'incidence sur leur difficulté à intégrer un emploi: le taux de chômage reste similaire et élevé à 14,3%.

La Ligue des Noirs du Québec, en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi de Côte-des-Neiges, a élaboré un rapport d'études suite au forum intitulé « **25 ans d'interventions auprès des jeunes des minorités visibles** ». Dans le volet emploi de ce rapport, une analyse profonde de la situation de l'emploi des minorités visibles à Montréal et au Québec a été faite, ainsi qu'une évaluation des rôles des acteurs publics et privés de la société. Un résumé de tous aspects traités a été présenté.<sup>11</sup>

Les études réalisées sur les participants ont permis de se rendre compte qu'entre 1981 et 2001, le taux d'emploi des minorités visibles a diminué passant de 61% à 50%, et que parallèlement le taux de chômage a fortement augmenté et est passé de 9,12% à 19,3%. Étant donné que le taux de chômage a doublé pendant cette période, la conséquence immédiate est que le revenu moyen des familles de ces minorités visibles au Québec a diminué de presque moitié (de 29 332 \$ en 1981 à 16 216 \$ en 2001).

---

<sup>11</sup> Référence annexe 8, page 66 : Résumé du volet Emploi du forum « 25 ans d'interventions auprès des jeunes des minorités visibles », organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi de Côte-des-neiges, en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec. Rapport publié le 28 septembre 2007

En ce qui concerne les projets réalisés pour l'insertion en emploi des minorités visibles, la remarque qui a été faite est qu'ils sont non seulement de courte durée, mais aussi seul un nombre restreint de candidats peuvent en bénéficier, alors que paradoxalement les besoins sont beaucoup plus importants.

Il est également stipulé que les préjugés envers les minorités visibles sont toujours présents dans la société québécoise, et se sont même aggravés depuis l'état des résultats statistiques de 2001. Quand par exemple une personne issue de la minorité postule pour un emploi, la discrimination va maintenant au-delà de la race ou de la couleur, elle passe aussi par le nom, et dans le cas d'un entretien téléphonique on parle même de discrimination audible (accents, tons de voix, etc.). Les conséquences de ces multiples formes de discrimination sont ainsi stipulées dans le rapport : « Cette situation pousse parfois les immigrants chercheurs d'emplois à modifier leur nom ou à dissimuler leurs origines, afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi. Ce qui paraît paradoxal, dans un contexte où prévaut l'égalité des chances, comme principe de vie et de droit à respecter.<sup>12</sup> [...] Cette réalité qui dure depuis près de 25 ans s'accroît avec l'entrée dans la vie active des jeunes québécois, nés de parents immigrants, qui vivent les mêmes difficultés à se trouver un emploi: d'où les problèmes d'intégration des 2<sup>ème</sup> générations d'immigrants».

Dans le domaine de l'emploi, les conditions d'embauche doivent exclusivement être basées sur les aptitudes professionnelles et personnelles, les compétences ou encore l'expérience, mais nullement sur des considérations superficielles et totalement discriminatoires.

### **c. Média et discrimination raciale**

La discrimination raciale s'étend malheureusement à un secteur clé dans toute société : celui des médias. Force est de constater que même dans le traitement de l'information, les médias ont tendance à plus exagérer leur langage pour critiquer les noirs. Il aurait été plus judicieux de faire l'effort de valoriser la contribution des communautés culturelles dans la société, en portant par exemple à la connaissance de tous les événements organisés pour rappeler cette contribution dans la construction et le développement du Québec.

---

<sup>12</sup> Comme stipulé dans la Charte québécoise des droits de la personne

Les témoignages des membres de la communauté présents lors des consultations ont fait remarquer que lorsque par exemple un noir tue une personne, il est traité d'assassin, alors que si c'est une personne de race blanche, il sera plutôt considéré comme un psychopathe victime de troubles mentaux et donc presque inconscient de ses actes. Cette discrimination dans la façon de communiquer est frustrante car cela dépeint une inégalité dans le traitement des cas au niveau judiciaire.

C'est aussi pour cette raison que la population a une idée négative de la communauté noire. Pour un changement réel, il faudrait sensibiliser les journalistes à la culture de la communauté noire, étant donné que ce sont eux qui font passer les messages dans la société, dans le but de changer la mentalité des gens et ainsi éradiquer cette connotation négative envers les noirs. Dans certains cas, les journalistes sont prêts à considérer la version donnée par la police comme version officielle, sans même prendre la peine de vérifier la véracité de ces informations. Malheureusement, même si la vérité éclate à la fin, c'est la fausse version qui reste gravée dans la mémoire des gens.

Si on se réfère au cas des jeunes noirs accusés de viol collectif sur une jeune femme blanche, il n'y a jamais eu d'enquête objective et indépendante concernant cette affaire. En 2005, cette histoire lugubre a éclaté, accusant treize (13) jeunes noirs d'avoir violé et séquestré une jeune femme blanche. Parmi les cinq (5) jeunes interpellés, les quatre (4) qui étaient membres de la communauté noire ont été arrêtés et emprisonnés sans même avoir enquêté, et la cinquième personne, de race blanche, n'a pas été inquiété. Tout de suite après cela, ce jeune blanc s'est présenté dans les locaux de la Ligue des Noirs du Québec pour exprimer son incompréhension face au fait que la police ait arrêté ses camarades sans même les avoir entendus. A la fin, il s'est avéré que toutes ces accusations étaient fausses et la Ligue a pris soin de le signaler au Directeur du service de police à cette époque, M. Yvan Delorme, qui n'a rien fait pour tirer au clair les informations fournies par rapport à cette affaire. La police a encouragé ce mensonge et a véhiculé dans la presse parlée, écrite et télévisée une version non avérée des faits, prétextant que les accusés faisaient partie d'un gang de rue. Par la suite, les accusations ont été retirées par le Procureur de la Couronne contre quatre (4) jeunes d'entre eux, mais le mal était déjà fait.<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Référence annexes 9 et 10, pages 69 et 70 : articles intitulés « Le Président de la Ligue des Noirs du Québec met en doute les affirmations d'une présumée victime de viol collectif », *Corus Nouvelles* du 4 août 2006 et « Remise en liberté des accusés de viol collectif », *La presse canadienne* du 14 août 2006

Le problème est qu'il y a beaucoup de dommages collatéraux envers les membres de la communauté noire, dès lors considérés comme des bandits et des violeurs dans l'esprit de beaucoup de citoyens. De plus, cela dresse la communauté d'accueil contre la présence des membres de la communauté noire. Ce qui est dommage, c'est que ce genre de torts est quasi irréparable. Nous réclamons donc que le Gouvernement du Québec fasse en sorte que les messages véhiculés par la police soient véridiques et affirmés de façon responsable, car en général, la population pense que tout ce que la police affirme est vrai, alors que les faits démontrent que ce n'est pas le cas. Tout type d'action portant préjudice à la communauté noire est responsable de la continuation de la discrimination contre ladite communauté.

Il faut rappeler que la police a comme mandat d'administrer la justice de façon impartiale à tous les citoyens. Étant donné que c'est un groupe paramilitaire, la discipline et le respect des droits des citoyens sont primordiaux. La consultation constate cependant qu'un grand nombre des agents de police ne sont pas disciplinés et ne respectent pas les droits des citoyens, ce qui est déplorable dans une société de droit.

Dans toute circonstance, le droit d'être présumé innocent doit être respecté et il faut au minimum une enquête fiable et respectueuse de la procédure judiciaire avant de procéder à une arrestation. La police doit agir avec équité, franchise et impartialité, pour que les membres de la communauté puissent avoir confiance en elle.

#### **IV- La reconnaissance de la discrimination raciale**

Dans son rapport de mars 2004 intitulé « *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination* », le Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Doudou Diène, a traité la question de la reconnaissance de la discrimination raciale au Québec. Selon lui, la première étape de la lutte contre la discrimination est de reconnaître, de façon objective, qu'elle existe. Cependant, la société québécoise ne semble pas admettre que ce fléau existe en son sein. Paradoxalement, les autorités officielles du pays ont présenté au Rapporteur spécial les mesures de leurs administrations pour lutter contre la discrimination raciale et la xénophobie.

Il n'est pas acceptable que la cible de la police soit noire, sans raison valable. Des témoignages ont démontré qu'un noir dans une belle voiture va être arrêté et contrôlé sans raison comparé à un blanc. Souvent, ce qui arrive c'est qu'on va l'arrêter, lui poser des questions, et si la personne frustrée réagit, la police va en profiter pour lui donner une infraction pour offense à un agent en service. C'est dans ce sens que plusieurs personnes innocentes de la communauté noire et culturelle ont été faussement accusées et amenées à la Cour, sans qu'il y ait possibilité de recours. Malgré tout cela, un grand nombre de membres de la société canadienne en général et québécoise en particulier nie encore l'existence du racisme et de la discrimination raciale. La raison pour laquelle ces faits existent toujours est peut être que la société n'a pas agit adéquatement dans le passé pour y mettre un terme.

**a. L'histoire, la culture et les traditions : Loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État**

En octobre 2017, le gouvernement du Québec a adopté un projet de loi controversé qui oblige les employés d'organismes publics à offrir leurs services à visage découvert : la Loi 62 sur la neutralité religieuse.

La Ligue des Noirs du Québec, lors de sa consultation, préconise et prône le vivre ensemble, l'égalité de traitement, l'intégration professionnelle et sociale, l'inclusion, la tolérance dans une société plurielle et diverse, sans haine entre les uns et les autres. La reconnaissance des droits collectifs doit primer sur les droits individuels, ce qui concourt à l'harmonie sociale, qui est *in fine* ce que la société recherche.

Le week-end du 17-19 novembre 2017, les leaders religieux montréalais se sont réunis pour discuter des questions entourant la neutralité religieuse et le projet de loi 62. Cette rencontre a fait l'objet de réactions controversées : après la contestation judiciaire des organismes de défense des droits et libertés, c'était au tour des étudiants de dénoncer la loi sur la neutralité religieuse.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec a également constaté que le projet de loi sur la neutralité religieuse a suscité beaucoup de controverses ces derniers temps au Québec. La consultation est consciente qu'en tant que société nous devons respecter l'histoire, la culture, les coutumes et la tradition du peuple québécois. Pour cela, elle appelle toutes les autorités publiques, privées et religieuses à la prise en considération l'importance du vivre ensemble harmonieux, au respect des uns et des autres sur la base des valeurs qui nous unissent et qui contribuent fortement

à la sécurité de tous les citoyens. Notre point de vue est que la question des signes religieux ne doit pas faire partie de la législation. Le plus important reste la sécurité de la population et la loi doit viser toutes les personnes qui se présentent en public avec le visage couvert, indépendamment de l'aspect religieux, pour ne pas porter à confusion et créer de la discorde. Il n'est pas nécessaire de causer de la frustration en parlant de religion, il faut plutôt appliquer cette mesure à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, s'affichent en public en cachant leurs visages.

Dans cette optique, notre consultation soutient fortement les démarches du gouvernement pour éviter une situation où les visages seront couverts, que ce soit pour des raisons religieuses ou pour toute autre raison, car cela pourrait mettre en péril la sécurité des citoyens. De même, la consultation est consciente que n'importe qui peut commettre un attentat contre la société et prétendre que c'est pour des raisons religieuses. L'important selon cette consultation, c'est de vivre dans une société respectueuse et harmonieuse, au sein de laquelle les citoyennes et citoyens pourront interagir de façon sécuritaire et dans le respect, quelles que soient leurs appartenances religieuses, ethniques, culturelles ou sociales.

#### **b. La Traite des Noirs**

Durant les consultations, la question de la Traite des Noirs a été abordée. À l'issue des différents débats, la consultation a tenu compte du fait que le gouvernement du Québec n'a pas respecté la demande des Nations-Unies de sensibiliser l'ensemble de la population sur l'impact de la traite transatlantique sur notre communauté. Ces effets se traduisent aujourd'hui sous forme de discrimination raciale et de profilage racial. Pour passer à travers ces fléaux, tous les citoyens doivent être informés du passé de la communauté noire et son histoire doit faire partie intégrante de l'histoire du Québec.

Les esclaves noirs ont été sacrifiés durant la Traite des Noirs. Le 23 août de chaque année, la Ligue des Noirs du Québec commémore la Traite Transatlantique des Noirs et son Abolition, pour rendre hommage aux ancêtres noirs victimes de cette torture, et faire connaître ces faits au public.<sup>14</sup> Cet épisode difficile de l'histoire de la communauté noire doit être reconnu dans une société diversifiée

---

<sup>14</sup> Référence annexe 11, page 71 : Affiche de la Ligue des Noirs du Québec pour la Commémoration de la Traite transatlantique des noirs et son abolition, le 25 août 2017

comme celle du Québec, raison pour laquelle la Ligue a également demandé la création d'un musée de la communauté noire, mais cette demande n'a toujours pas été honorée à ce jour.

Dans le même élan, la consultation a examiné la demande de la Ligue d'inscrire le cimetière de St-Armand, en Montérégie, sur la liste des patrimoines nationaux et même mondiaux en raison de sa valeur historique et mémorable liée aux victimes de l'esclavage au Québec. Ce cimetière, encore appelé Nigger Rock et situé sur une terre agricole, est une sépulture d'esclaves noirs qui démontre tous les sacrifices de la communauté noire et surtout sa contribution à la société québécoise.<sup>15</sup> La Ligue a pendant longtemps adressé des correspondances aux autorités du Québec et du Canada, pour la reconnaissance du site Nigger Rock comme lieu historique national, mais cette demande n'a toujours pas été satisfaite.<sup>16</sup>

La consultation s'est également référée à la déclaration faite par le rapporteur spécial de l'ONU, M. Doudou Diène, dans son rapport du 1er mars 2014 après sa visite au Canada : « *L'absence de stratégie intellectuelle constitue un handicap sérieux dans le combat incontestable du Canada contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie* ». Dès son arrivée au Canada, M. Diène a pris conscience de ce fait, en visitant à sa demande, le Musée canadien des civilisations d'Ottawa. Les musées nationaux sont en effet une vitrine éloquent de l'identité nationale qu'un pays souhaite exhiber. Le musée national est donc un discours esthétique, mais également politique sur la construction identitaire, plurielle ou ethnocentrique d'un pays. C'est donc un lieu où devrait se décliner le multiculturalisme. Le Rapporteur spécial a ainsi constaté avec surprise et curiosité que si le Musée canadien des civilisations accorde une place remarquablement exposée à l'histoire et à la culture amérindienne et européenne, en revanche, l'histoire et la culture des autres communautés, africaine, asiatique et arabe, restent, à l'issue de la visite, « un mystère entouré d'énigme ». Le rapport est éloquent par lui-même.

La consultation a conclu que pour favoriser une paix sociale, il faut absolument éviter de rendre invisible et insignifiante la minorité visible, dans le passé, le présent et l'avenir.

### **c. Nouveaux arrivants: difficultés d'intégration dans la société québécoise**

---

<sup>15</sup> Référence annexe 12, page 72 : article intitulé « La reconnaissance de Nigger Rock comme site historique demandée » publié dans *La Presse canadienne* du 1 octobre 2016

<sup>16</sup> Référence annexe 13, page 75 : Lettre de la Ligue des Noirs du Québec du 28 décembre 2016 adressée au Premier Ministre du Québec de l'époque M. Philippe Couillard pour la reconnaissance du site Nigger Rock comme lieu historique national

Dans les démarches d'intégration proposées par le gouvernement, dès l'arrivée à l'aéroport, on avise les nouveaux arrivants qu'ils doivent participer à des séances d'intégration dans des centres d'accueil aux communautés immigrantes afin de faciliter leur intégration. Une fois dans ces centres, des informations sont données aux immigrants pour qu'ils sachent à qui se référer au besoin. Par exemple, on explique aux femmes comment faire si elles sont victimes de violence conjugale. C'est dans ce même sens qu'il faudrait renseigner les nouveaux arrivants de la communauté noire et culturelle quant aux ressources disponibles s'ils sont victimes de racisme ou discrimination. Il faudrait veiller à ce qu'ils soient au courant de l'existence d'organismes communautaires qui sont prêts à les soutenir.

Les consultations ont permis de se rendre compte que quand on vient d'arriver au Québec, on ne se rend pas tout de suite compte du racisme et de la discrimination et on pense que tout est parfait. Mais quand on regarde en profondeur, on voit que malheureusement ces deux phénomènes existent bel et bien.

Les membres de la communauté noire doivent connaître leur propre histoire, savoir que leurs ancêtres sont les bâtisseurs du Québec et que contrairement à la pensée populaire ils ne viennent pas d'arriver dans cette province. Aujourd'hui encore, on remarque que beaucoup de personnes ne savent pas qu'il y a déjà eu des esclaves au Québec.

Lorsqu'on se penche sur la question de la considération des autorités politiques par rapport aux membres de la communauté noire, on constate aussi qu'il n'y a pas de volonté politique du gouvernement québécois pour aider la communauté noire, qui est clairement sous-subsventionnée comparée à d'autres causes.

#### **d. La Ville de Montréal et la Fraternité des Policiers**

Il est important de préciser que malgré tous les incidents entre la police de Montréal et les communautés culturelles, la Ville de Montréal n'a jamais soutenu ces communautés marginalisées et les victimes de ces abus policiers. Il est navrant de constater que l'avocat de la Ville de Montréal fait cause commune avec l'avocat de la Fraternité des Policiers pour dérouter les victimes d'abus policiers qui réclament justice devant les tribunaux. En tant qu'institution publique, la Ville de Montréal ne devrait pas s'opposer aux citoyens qui cherchent à rétablir la justice contre les abus policiers.

Le 25 octobre 2017, le député à l'Assemblée nationale, Monsieur Guy Ouellette, a été arrêté alors qu'aucune accusation n'a pas été retenue contre lui, ce qui a amené le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, à s'indigner devant cette situation.<sup>17</sup> Il est important pour les forces de l'ordre d'une société démocratique comme celle du Québec de respecter des règles élémentaires de justice et d'équité. À plusieurs reprises, la Ligue des Noirs du Québec a informé le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse et d'autres autorités des abus policiers envers les membres de la communauté noire et culturelle, tels que des arrestations injustifiées, des emprisonnements sans enquête préalable, des harcèlements, des brutalités et de fausses accusations.<sup>18</sup>

Plusieurs personnes de notre communauté qui ont été arrêtées et emprisonnées injustement devaient trouver des avocats pour se défendre. Même lorsqu'ils sont innocentés, plusieurs d'entre eux sont obligés de quitter le Québec et d'aller s'installer ailleurs pour pouvoir recommencer leur vie. Les arrestations et emprisonnements sans raison mettent en péril la vie et la sécurité des membres de la communauté noire et culturelle.

**e. Le traitement réservé aux victimes de blessures graves ou décédées d'abus policiers**

La consultation a malheureusement constaté que les gens gravement blessés ou décédés à cause de la violence policière sont trainés dans la rue. Pour prévenir la réprobation du public, la police s'empresse de ternir leur image en déclarant qu'ils sont connus de la police et qu'ils ont des antécédents judiciaires, alors que dans bien des cas ils n'ont pas été condamnés mais plutôt tout simplement accusés. La police est sur la défensive et cherche à s'innocenter sur le dos de la victime.

Nous sommes inquiets, très inquiets, quand on sait que les membres de la communauté noire et culturelle sont totalement surreprésentés dans les prisons du Québec par rapport à sa population.

---

<sup>17</sup> Référence annexe 14, page 77 : article intitulé « Affaire Ouellette : le président de l'Assemblée nationale fait des reproches à l'UPAC », publié dans le XXX du 16 novembre 2017

<sup>18</sup> Référence annexe 15, page 81 : Communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 1<sup>er</sup> Novembre 2017 intitulé « L'abus de pouvoir des policiers du Québec (Affaire Guy Ouellette) »

Nous le sommes encore plus quand on sait qu'un juge à Laval a fait des commentaires racistes au sujet d'un jeune en procès devant lui. Il n'avait pas hésité à dire à ce jeune citoyen de ne pas ramener au Québec les pratiques du Honduras, alors que ce jeune, de parents honduriens, est bel et bien né au Canada, et tout particulièrement au Québec.

Un autre juge à Montréal, peut être en toute bonne foi, a eu à dire dans le prononcé d'un jugement d'un jeune de la communauté culturelle, que toutes les fois qu'un policier interpelle un citoyen, c'est qu'il est en état d'infraction. Il s'agit donc d'un préjugé favorable à la police et qui dit que tous ses comportements arbitraires sont permis.

Il n'y a pas de quoi rassurer le public quand on sait que beaucoup d'interpellations de la police résultent purement et simplement de profilages raciaux. Cependant, les jugements où les honorables juges n'hésitent pas à dire courageusement cette vérité, on ne peut pas encore les compter sur les doigts d'une main. Ils sont plutôt rares.

De plus, une fois à la Cour, les policiers disent souvent qu'ils ne se souviennent pas de ce qui s'est passé. Ils semblent souffrir collectivement d'amnésie quand il s'agit d'expliquer leurs actes et rendre compte de leurs brutalités. En tant que responsables de l'ordre public, ces prétextes ne devraient pas leur être accordés au niveau de la Cour.

Nous redisons que les juges doivent prendre des cours pour être sensibilisés à cette réalité du racisme, du profilage racial et de la discrimination systémique, ceci pour faire tomber les préjugés.

## **V- L'Aide Juridique**

Pour traiter ce sujet, notre consultation va s'appuyer sur l'article 10 de la Charte québécoise qui garantit à toute personne des droits et libertés:

*« 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

*Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »*

Au Québec, toute discrimination est ainsi interdite dans les actes juridiques, dans le domaine de l'emploi, du logement ou encore de l'accès aux lieux et services publics. Nous constatons cependant que dans la réalité des faits, les citoyens n'ont pas un accès égalitaire au système de justice. En raison de leur situation économique, ils sont nécessairement forcés d'avoir en grande majorité recours à l'aide juridique. Quand on sait que les avocats mal payés recommandent à leurs clients accusés de plaider coupable même quand ils ne le sont pas, on peut facilement comprendre la surreprésentation des noirs dans les prisons du Québec : la grande majorité de la population carcérale est noire, et ces prisonniers noirs sont discriminés, mal nourris et maltraités, comparés aux blancs.

Alors que fort malheureusement les noirs sont sous représentés dans la fonction publique au Québec, aucun effort n'est fait pour remédier à cette situation dans les différents paliers du gouvernement. Nous ne pouvons nous empêcher de penser à des avocats criminalistes et même des juges qui encouragent les accusés à plaider coupable et à accepter une libération conditionnelle ou inconditionnelle sous prétexte qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Cependant, le dossier de criminalité n'est pas fermé avant un délai d'un an. Ceci entraîne par exemple l'inadmissibilité durant cette année à certains emplois comme ceux d'agents de sécurité ou de policiers. Ainsi, bien des gens de la communauté noire et culturelle ont perdu leurs emplois à cause de cette violation de la règle « *audi alteram partem*<sup>19</sup> » qui signifie que tout un chacun a le droit d'être entendu. Dans cette perspective, il y a lieu de penser sérieusement à un secrétariat ministériel au Québec en charge des affaires de la communauté culturelle pour assurer sa promotion et le respect de ses droits, tout comme le gouvernement de la Nouvelle-Écosse l'a fait. Dans ce même sens, il faudrait suivre l'exemple de Toronto et penser à un bureau d'aide juridique communautaire répondant aux intérêts de la communauté et sensible à ses besoins.

Le profilage racial est bien illustré quand, aux délits d'infraction en matière de circulation piétonne, il est de notoriété publique que si simultanément un blanc et un noir sont en situation d'infraction, le policier a plutôt tendance à sanctionner le noir et à le mettre en état d'arrestation sous le préjugé

---

<sup>19</sup> *Maxime latine signifiant littéralement « entendre l'autre partie »*

qu'il est peut être un criminel potentiel à identifier et à vérifier. La mort du jeune David Kalubi Tshiteya décédé entre les mains des policiers du SPVM dans des circonstances obscures le 8 novembre 2017 illustre bien cette situation.<sup>20</sup>

Dans le domaine de l'immigration, un avocat en Ontario est payé trois mille dollars (3000 \$) pour un mandat d'aide juridique. Au Québec, il est payé cinq cent dollars (500 \$) pour la préparation du dossier et trois cent trente huit dollars (338 \$) pour la comparution à l'audience. Ces avocats sont donc obligés de faire du volume avec les conséquences négatives que cela comporte pour les demandeurs d'asile. En réalité, c'est plutôt le client ou la secrétaire qui prépare le dossier, sans compétence aucune. On ne peut donc s'attendre qu'à des résultats désastreux. Par ailleurs, nous n'ignorons pas qu'en droit criminel, un avocat dont nous préférons taire le nom a accumulé plus d'un million de dollars de revenus par année, parce qu'il conseillait le plus souvent à ses clients de plaider coupable. Ceci constitue un travestissement de la justice aux dépens des citoyens.

---

<sup>20</sup> Référence annexe 16, page 83: article intitulé « Un jeune homme trouvé mort dans une cellule de la Cour municipale de Montréal », *La Presse* du 8 novembre 2017

## ***TROISIÈME PARTIE***

### **NOS RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE ET CULTURELLE AU QUÉBEC**

## **I- Les actions nécessaires**

Les consultations ont révélé qu'il faut publiciser la contribution et la réussite de la communauté culturelle et de la communauté noire dans la réalisation de l'exercice économique annuelle du Québec. Il est également important de reconnaître et de faire connaître les efforts et réussites de notre communauté au niveau des écoles et de l'associer au système éducatif du Québec. De même, l'histoire de la contribution et des sacrifices des communautés racisées doit faire partie de l'histoire du Québec. Dans le cas de l'esclavage en particulier, le représentant des Nations-Unies M. Doudou Diène, a précisé que c'est de la responsabilité de tout gouvernement, incluant celui du Canada, en collaboration avec les Nations-Unies, de faire connaître l'ampleur de l'esclavage subi par la communauté noire. Cette expérience de l'esclavage est aujourd'hui le résultat du profilage racial, de la discrimination systémique et de toutes sortes d'abus de pouvoir dont la communauté noire est victime. M. Diène rajouta qu'avec la connaissance de l'esclavage, les communautés pourront mieux s'harmoniser et vivre ensemble en paix.

La Ligue des Noirs du Québec s'est engagée à faire connaître son histoire tous les ans, commençant par le premier homme noir arrivé au Québec, Mathieu Dacosta, jusqu'à nos jours. Mais malheureusement, la Ligue n'a pas les moyens de faire connaître l'ampleur de l'esclavage et des autres faits marquants de la communauté noire à tout le Québec et au Canada.

Il est nécessaire pour les gouvernements du Québec et du Canada de prendre leurs responsabilités et d'aider à faire connaître l'histoire de la communauté noire. À l'issue des consultations, nous suggérons que le gouvernement utilise la **Semaine d'Actions Contre le Racisme** pour souligner **la Journée Internationale pour l'Élimination de la discrimination raciale** (21 mars de chaque année) pour faire connaître au public les problèmes auxquels notre communauté fait face, à travers des publications populaires entre autres.

La consultation se réjouit de la décision de la Mairesse Valérie Plante de souligner la mémoire de Freddy Villanueva, tué à Montréal Nord en 2008 par les policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).<sup>21</sup> C'est un soulagement pour la communauté noire et culturelle quand on sait que les citoyens de la diversité sont encore aujourd'hui très souvent interpellés sans motif par

---

<sup>21</sup> Référence annexe 17, page 85 : communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 28 novembre 2017 intitulé « La mairesse Valérie Plante est disposée à souligner la mémoire de Freddy Villanueva »

les policiers. La consultation espère que cette décision de la mairesse constituera un indice clair, précis et concordant qui permettra aux citoyens et aux policiers de comprendre qu'il faut réconcilier les citoyens avec la police, et surtout que les abus policiers ne seront plus tolérés, autorisés et impunis. Ce geste pacifique de la mairesse doit inspirer les policiers dans leur conduite pour le respect de la vie des autres.

## **II- Les recommandations de la consultation**

A l'issue des différentes rencontres et après des discussions fructueuses sur le thème de la discrimination, du racisme et de l'intégration dans la société québécoise, la consultation a émis certaines recommandations pour mettre fin aux disparités qui gangrènent la société et pour une meilleure reconnaissance de la communauté noire au Québec.

### **a. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

Au Québec, la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse est la juridiction en charge de promouvoir et de faire respecter les principes de la Charte des droits et libertés de la personne. Pour mener à bien cette mission, la consultation a fait ressortir certaines recommandations par rapport à cette Commission.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande :

- 1. Que la Commission soit plus accessible à l'ensemble de la société. En ce moment, quand une personne dépose plainte, c'est à elle de faire toute l'enquête. Il faut changer cela;**
- 2. Que les employés de la Commission et les enquêteurs soient sensibilisés sur la discrimination et le racisme pour pouvoir gérer les cas qui leurs sont exposés;  
Que la Commission soit plus efficace en ce qui concerne les plaintes qui sont déposées auprès d'elle car les enquêtes sont longues et les agents n'ont pas les moyens de faire leur travail correctement;**

- 3. Que la Commission ait plus d'autorité pour examiner et recommander des actions nécessaires dans tous cas impliquant des abus de la part de la police.**

**b. La Police**

La Police doit protéger tous les citoyens de façon égale et objective, sans distinction de race, de religion ou de sexe. Les enquêtes menées dans les cas de blessures graves ou morts d'hommes entre les mains des policiers doivent particulièrement être menées de façon impartiale pour rétablir la justice, afin que la population puisse avoir confiance en ceux qui sont censés les protéger et les défendre.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande :

- 1. Que les anciens policiers ne soient plus en charge de mener les enquêtes quand il y a blessures graves ou mort d'hommes, afin qu'il y ait plus de transparence et d'objectivité. Des enquêteurs neutres doivent être formés pour cela;**
- 2. Que les enquêtes policières soient basées sur des réglementations claires et objectives;**
- 3. Que le gouvernement du Québec contrôle les actions des groupes de l'ordre en vertu des droits de la personne et de la justice pour tous;**
- 4. Que le gouvernement du Québec veille à ce que les services de l'ordre en général et Éclipse en particulier ne violent pas la loi en collectant des données illégales sur des citoyens innocents;**
- 5. Que le gouvernement du Québec mandate une enquête publique sur le service de police et les citoyens, et qu'il donne aux victimes des excès des policiers l'opportunité de témoigner en public sur leur expérience, dans le but d'établir le bien-être, l'ordre et la paix dans la société;**
- 6. Que le gouvernement du Québec mette en place une procédure de dédommagement pour les personnes injustement arrêtées et emprisonnées par le service de police;**

**7. Que les juges soient sensibilisés à la réalité du racisme, du profilage racial et de la discrimination systémique afin de faire tomber les préjugés.**

**c. Accès à l'emploi**

L'emploi est un facteur clé pour toute intégration réussie dans une société. Elle est un vecteur de stabilité et de prospérité, et il est important d'y accorder une attention particulière.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

- 1. Que le gouvernement du Québec mène des actions positives dans le domaine de l'emploi pour faciliter l'intégration. Pour cela, il faut mettre en place un Secrétariat à l'intégration afin d'améliorer l'accès à l'emploi des communautés culturelles particulièrement la communauté noire;**
- 2. Que le gouvernement du Québec mette en place des programmes et des politiques favorisant l'inclusion dans tous les secteurs;**
- 3. Qu'il y ait beaucoup plus de diversité dans les emplois au Québec particulièrement dans la fonction publique, comme c'est le cas dans les autres provinces;**
- 4. Qu'un programme d'opportunité d'emplois soit établi pour les membres de la communauté noire afin de réduire le taux de chômage élevé.**

**d. Reconnaissance de l'histoire de la Traite des Noirs**

Pour que les membres de la société québécoise respecte et prenne en considération les membres de la communauté noire, il faudrait d'abord que la société elle-même reconnaisse que cette communauté fait partie intégrante de son histoire et qu'elle est ancrée dans sa culture.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

- 1. Que le gouvernement du Québec déclare la traite transatlantique des Noirs un Crime Contre l'Humanité;**

2. **Que le gouvernement du Québec regrette sa participation dans la traite transatlantique;**
3. **Que le gouvernement du Québec fasse connaître à tous les québécois les souffrances des esclaves noirs pendant plus de 400 ans tel que recommandé par les Nations Unies;**
4. **Que le gouvernement du Québec commence à réparer les dommages causés par la traite transatlantique tels que la discrimination raciale et le profilage racial;**
5. **Que le gouvernement du Québec reconnaisse le site Nigger Rock comme site historique et qu'il crée un musée pour marquer les sacrifices et les réussites des membres de la communauté noire;**
6. **Qu'un enregistrement central soit instauré pour traiter des cas de discrimination raciale et de profilage racial ;**
7. **Que la discrimination raciale et le profilage racial soient ajoutés au code criminel comme un Crime contre une race particulière;**

#### **e. Médias et communication**

Le monde étant devenu un village planétaire grâce au développement des moyens d'information et de communication, il est important de véhiculer des messages et de fournir des informations de façon juste, équitable et prudente, au risque de créer des discordes et un climat tendu entre les individus. C'est dans ce sens que la presse télévisée, parlée ou écrite doit être objective dans la manipulation et la diffusion des informations concernant les communautés culturelles au Québec.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

1. **Qu'il y ait plus de minorités visibles dans les médias, car ces derniers influencent la société. En ayant les yeux sur la diversité, on peut mieux la refléter;**

2. **Que le gouvernement du Québec mette en place des mesures pour que les noirs ne soient plus considérés comme des subordonnés qui doivent être au service de la communauté blanche dans l'imaginaire collectif. Il faudrait ôter cette façon de penser de l'esprit collectif de la société en évitant de faire une mauvaise publicité des membres de la communauté;**
  
3. **Que le gouvernement du Québec respecte la demande de l'Organisation des Nations Unies qui a demandé aux nations membres de publier l'histoire de l'esclavage. L'Histoire ne parle que des américains et européens, mais pas des autochtones et des noirs.**

#### **f. Milieu scolaire et éducation**

Les témoignages recueillis ont permis de se rendre compte que la discrimination au Québec commence dès l'école, que ce soit entre les élèves ou de la part des enseignants. L'école est avant tout un lieu d'éducation et de promotion du savoir vivre en communauté. Des actions doivent être menées pour un traitement égal des enfants car c'est un lieu capital d'apprentissage de la vie.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

1. **Que le gouvernement du Québec rajoute dans les programmes scolaires des cours montrant que le Québec est une province de diversité;**
  
2. **Que le gouvernement du Québec intègre l'histoire de la communauté noire au programme d'enseignement scolaire.**
  
3. **Que le gouvernement du Québec mette en place un comité pour examiner et donner de l'information sur l'esclavage au Québec au niveau des écoles, et par la suite l'étendre à toute la population;**
  
4. **Que des sorties scolaires soient organisées dans des lieux historiques au Québec témoins de l'histoire de la communauté noire, comme par exemple le cimetière d'esclaves Nigger Rock, situé à St-Armand, en Montérégie, pour encourager les jeunes à connaître cette histoire afin qu'elle ne reste pas à l'oubli.**

### **g. Intégration dans la société québécoise**

Pour vivre en paix dans une société nouvelle, il est nécessaire que la phase d'intégration des nouveaux arrivants soit réussie, afin que les individus aient des bases solides pour construire leur avenir dans ce nouvel environnement, et surtout pour qu'ils puissent vivre en harmonie avec les autres individus qui y vivent.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

- 1. Que le gouvernement du Québec offre des stages d'intégration aux nouveaux arrivants pour la mise à jour de leurs compétences au Québec, car c'est souvent beaucoup plus efficace que les études. Pour cela, il faut un partenariat entre les organismes qui valident les compétences et les employeurs, ou encore entre le parapublic et les organismes communautaires;**
- 2. Que le gouvernement du Québec fasse connaître aux nouveaux arrivants qu'il existe des organismes communautaires et des structures gouvernementales comme la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse auprès desquels ils peuvent se référer s'ils sont victimes de racisme ou de discrimination;**
- 3. Que le gouvernement du Québec crée des espaces de communication pour conscientiser les gens sur leurs droits. Il est important de vulgariser la bonne information;**
- 4. Que le gouvernement du Québec profite de l'événement du 21 mars qui est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination pour valoriser les gens de la communauté noire et leur contribution à la société québécoise. Au Québec, il y a chaque année une semaine d'action contre le racisme pour marquer cet événement;**
- 5. Que le gouvernement du Québec soutienne financièrement et surtout adéquatement les organismes communautaires qui défendent les droits des personnes et des victimes de discrimination car ce sont les premiers intervenants quand une personne a vécu une situation de discrimination au sein de la société québécoise.**

## **h. Aide juridique**

Au Québec, il existe une aide juridique pour les personnes qui en ont besoin. Cependant, les moyens nécessaires ne sont pas mis en place pour une utilisation efficiente de ce système.

La consultation de la Ligue des Noirs du Québec recommande:

- 1. Que le gouvernement du Québec assure aux citoyens du Québec un accès égalitaire au système de justice;**
- 2. Que le gouvernement du Québec augmente l'enveloppe budgétaire des avocats de l'aide juridique pour leur permettre de faire leur travail adéquatement;**
- 3. Que le gouvernement du Québec traite de façon égalitaire les prisonniers noirs et blancs dans les centres de détention;**
- 4. Que le gouvernement du Québec mette en place un secrétariat ministériel au Québec en charge des affaires de la communauté culturelle pour assurer sa promotion et le respect de ses droits;**
- 5. Que le gouvernement du Québec mette en place un bureau d'aide juridique communautaire répondant aux intérêts de la communauté et sensible à ses besoins.**

## **CONCLUSION**

Cette consultation nous sensibilise à la difficulté de mettre en application des démarches pour réduire l'essence de la discrimination raciale, du profilage racial et de la discrimination systémique. Malgré cette réalité, nous devons mobiliser l'ensemble de la société québécoise sur la problématique à laquelle elle fait face.

Notre consultation a examiné les problèmes de la communauté noire aux États-Unis, d'où est né le mouvement Black Lives Matter. C'est le résultat de l'esclavage, de la torture et d'un système d'apartheid, de même que des lois qui ont monté ce système contre la communauté noire. Dans le Sud des États-Unis en particulier, le gouvernement encourage des groupes comme le Ku Klux Klan à terroriser des membres de la communauté noire afin de continuer à les maintenir dans l'esclavage. Il faut préciser que ce groupe a été créé bien après l'esclavage, et c'est ce type d'actes racistes qui a motivé des gens comme Martin Luther King, dans les années 1950-1960, à lutter pour obtenir la justice pour la communauté noire américaine. Nous constatons que malgré certains changements, les noirs aux États-Unis sont toujours victimes d'abus de toute sorte qui font réagir des organismes comme Black Lives Matter, ce qui fait que les noirs aux États-Unis ne font pas confiance aux autorités et au gouvernement pour les aider à obtenir justice.

Martin Luther King a affirmé : "An Injustice anywhere is an injustice everywhere", ce qui signifie qu'une injustice n'importe où et une injustice partout. La Ligue des Noirs du Québec a entrepris beaucoup de démarches pour soutenir la communauté noire des États-Unis dans sa lutte pour une justice égale, comme ce fut le cas, lors de la manifestation organisée en 2016, en soutien au mouvement Black Lives Matter, pour contester le fait que nos confrères noirs aux États-Unis soient fréquemment victimes des abus de la Police.<sup>22</sup> L'objectif de la Ligue est non seulement d'obtenir la justice pour nous peuples au Canada, mais également aux États-Unis où la communauté noire est toujours dans une situation de crise.

La consultation, étant consciente de cette problématique, se doit de complimenter le Premier Ministre du Québec et son gouvernement d'avoir initié cette consultation car les vraies qualités et

---

<sup>22</sup> Référence annexe 18, page 86 : *Manifestation de la Ligue des Noirs du Québec en solidarité avec nos frères et sœurs aux États-Unis le 13 Juillet 2016*

valeurs d'un gouvernement dans un pays démocratique comme le nôtre est de trouver des solutions pour aider les plus démunis ainsi que les membres de la communauté culturelle dans la société.

Il faut rappeler qu'il y a urgence à agir sachant qu'il y a 30 ans, le nombre de membres des communautés noire et culturelle au Québec était estimé à 130 000 personnes, et qu'aujourd'hui ce nombre a plus que doublé. Par conséquent, les difficultés qui n'ont pas pu être gérées auparavant ont fortement augmenté, étant donné qu'il y a beaucoup plus de personnes issues des communautés culturelles, et qui font toujours face aux mêmes obstacles.

Nous sommes également conscients que nous ne pouvons pas changer le monde, mais il demeure que des lois peuvent protéger les citoyens, renverser des barrières. Les causes qui empêchent l'intégration et posent problème nous les connaissons, raison pour laquelle les noirs sont souvent sur la défensive. Il faut clairement indiquer aux autorités de leurs responsabilités et leur obligation d'agir au-delà de l'écoute, de la passivité et de l'oubli, sinon la discrimination va continuer. La lutte contre la discrimination doit être une liberté pour la communauté noire, et la liberté ne se donne pas, il faut l'exiger.

La lutte continue. Nous espérons que le rapport de notre consultation va aider à améliorer ce problème et que nous allons avoir une société plus juste et équitable pour l'avenir de la communauté noire et culturelle.

## **REMERCIEMENTS**

Parmi de nombreuses personnes et organismes partenaires qui ont collaboré à cette consultation de la Ligue des Noirs du Québec, pour recueillir des témoignages sur la discrimination, le racisme et l'intégration dans la société québécoise, comme mandaté par le Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), nous tenons particulièrement à remercier les organismes et personnes suivantes :

- Tous les citoyens qui ont participé à la consultation de la Ligue des Noirs du Québec
- L'Association Jamaïcaine de Montréal
- Côte-des-Neiges Black Community Association
- Black Community Resource Center (BCRC)
- Le Carrefour Jeunesse Emploi de Côte des Neiges, Mont-Royal et Outremont
- Le Carrefour de Liaison et d'Aide Multiethnique (CLAM)
- M. Dan Philip, Président du comité de consultation
- M. Gabriel Bazin
- Me Éric Salvant
- Me Brice Samba
- M. Darild Julien
- M. Patrick Gérard
- Dr Clarence Baynes
- Mme Yvette Christie
- Mme Flavie Delsoin
- Mme Marguerite Mukarurema
- M. Malamine Maro
- Mme Zenabou Ouedraogo
- Mme Meheza Sohoun'gani
- Mme Seynabou Dieng

# ANNEXES

## ANNEXE 1

### NON COUPABLE

DÉFENDEZ VOS DROITS  
MAIS SOYEZ INTELLIGENT.  
LE SILENCE EST D'OR

Durant les années, la communauté noire a été victime de la brutalité policière, de profilage racial et de la discrimination. Dans de nombreuses interventions de la police envers les membres de la communauté noire et autres, ces derniers sont accusés des infractions qu'ils n'ont pas commis par exemple, entrave à un agent de la paix, résistance à une arrestation, refus de s'identifier, obstruction à la justice, etc.

Ce qui est regrettable dans la plupart de ces cas est que des personnes victimes des abus policiers, ne sont pas coupables des accusations qui pèsent sur eux, mais ils plaident coupable pour éviter une longue et interminable procédure judiciaire.

Levez-vous et défendez vos droits, *Ne plaidez pas coupable* si vous êtes innocents parce que vous risquez d'avoir un dossier criminel dont les conséquences vous affecteront toute votre vie.

Voici des étapes à suivre :

1. C'est mon droit de refuser de parler à la police ou de répondre à leurs questions.
2. C'est mon droit de demander à la police si je suis arrêté ou détenu. Si je ne le suis pas, je peux partir.
3. Si je suis arrêté ou détenu, c'est mon droit de parler avec un avocat avant de répondre à n'importe quelles questions.
4. C'est mon droit de demander aux officiers de police leur nom ou de me montrer leur matricule.
5. Avant que la police fouille ma maison, ma voiture, ou mon corps, c'est mon droit d'exiger qu'elle me montre une garantie de recherche ou qu'elle fournisse les raisons de cette recherche.
6. C'est mon droit d'insister sur le fait qu'une fouille soit privée et faite seulement par des officiers du même sexe.
7. Si la police n'honore pas mes droits, je ne dois pas résister. Je dois noter mentalement toutes les violations.
8. Quand un officier de police me pointe son pistolet, il menace sérieusement ma sécurité et ma vie, c'est mon droit de demander qu'il soit criminellement chargé de l'assaut.
9. C'est mon droit d'avoir un avocat pour me défendre dans les cas criminels même si je ne peux m'en permettre un.

Si vous pensez que vous êtes victimes du profilage racial ou de racisme soit verbalement ou physiquement, c'est votre droit de contacter la Ligue des Noirs du Québec au 514-489-3830 ou [info.ligue@videotron.ca](mailto:info.ligue@videotron.ca).

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

## ANNEXE 2

Publié le 09 janvier 2016 à 05h00 | Mis à jour le 09 janvier 2016 à 07h13

# Escouade Éclipse du SPVM: crise interne sur fond de conflit racial



[Agrandir](#)

Selon nos sources, une enquête interne a été déclenchée au SPVM après que des policiers ont porté plainte contre leur commandant pour entrave à la justice, dans le cadre d'une crise interne sur fond d'allégations de profilage racial. PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE



**VINCENT LAROUCHE**

La Presse

**Des policiers de l'Escouade Éclipse, le groupe de choc du SPVM affecté aux points chauds de la Ville, ont porté plainte contre leur commandant pour entrave à la justice, dans le cadre d'une crise interne sur fond d'allégations de profilage racial et d'ingérence politique, a appris *La Presse*.**



[Agrandir](#)

En 2012, Marc Parent, ancien chef du SPVM, serre la main de Jocelyne Simon, mère de Pascal et Clifford Beauport, qui siège à un comité de liaison entre le service de police et la communauté noire.

PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

Selon nos sources, une enquête interne a été déclenchée après le dépôt de la plainte. Mais comme la direction n'a voulu ni confirmer ni infirmer l'affaire, il est difficile de départager la part de responsabilité de chacune des parties dans cet affrontement.

Le conflit tire son origine des relations difficiles de l'escouade avec deux frères montréalais de descendance haïtienne : Pascal et Clifford Beauport. Pascal, l'aîné, est col bleu à la Ville de Montréal. Il conduit une Mercedes de l'année et fréquente les boîtes de nuit, où il dit avoir souvent constaté qu'il attirait l'attention de l'Escouade Éclipse.

## ÉCHAUFFOURÉE DU JOUR DE L'AN

« Ils sont vraiment fatigués », a-t-il pesté lorsque *La Presse* l'a joint au téléphone hier. Parmi les nombreux accrochages qu'il reconnaît avoir eus avec la police, il signale une soirée du Nouvel An à l'Auberge Saint-Gabriel, dans le Vieux-Montréal, il y a un an.

Le récit des événements est flou, mais le travailleur de 33 ans dit avoir été blessé au pouce lors d'une échauffourée avec les agents.

«Ils sont intervenus contre moi sans aucune raison.»

Pascal Beauport

Il affirme faire face à des accusations de voies de faits et d'entrave au travail des policiers depuis, mais n'a pas encore été cité à procès. Il dit aussi avoir lui-même porté plainte contre les agents.

Il raconte aussi que son frère cadet, comme lui, a souvent eu maille à partir avec le SPVM lorsqu'ils faisaient leur tournée des bars la nuit tombée.

Des sources policières ont donné à *La Presse* une autre version de l'affaire et soutiennent que ce sont les frères qui refusent de collaborer lors des patrouilles de routine des policiers.

## UNE MÈRE BIEN BRANCHÉE

Jocelyne Simon, la mère des deux frères, s'est portée à leur défense et a plaidé leur cause auprès de dirigeants du SPVM, en évoquant un cas de profilage racial.

Il faut dire qu'elle s'y connaît en la matière : entrée au service correctionnel canadien en 1989, impliquée au sein de l'organisme communautaire Équipe RDP et chef de file influente de la communauté haïtienne, elle siège à un comité de liaison entre le SPVM et la communauté noire. L'une des missions premières de ce comité est justement la prévention du profilage racial.

« Les jeunes Noirs qui subissent ça, c'est très fort. Un jour, ce sont mes enfants, demain, ce seront les enfants des autres. Il faut travailler à régler ça », a déclaré M<sup>me</sup> Simon à *La Presse* hier.

La dame a fait part de son mécontentement à la haute direction du SPVM. Le directeur adjoint Bernard Lamothe s'est personnellement mêlé du dossier. Le nouveau commandant de l'Escouade Éclipse, Patrice Vilcéus, lui-même d'origine haïtienne, serait intervenu pour adoucir leurs rapports avec les frères Beauport.

## **INTERVENTION DÉNONCÉE**

Pour certains policiers, il s'agissait d'une ingérence inacceptable de la hiérarchie au profit d'une citoyenne connectée en haut lieu, mais aussi d'une trahison envers les agents de première ligne qui affrontent des situations explosives chaque fois qu'ils prennent la route de nuit. Les plaintes ont suivi. L'enquête interne déterminera s'il y a eu faute.

Pierson Vaval, le directeur d'Équipe RDP et collègue de M<sup>me</sup> Simon, a souligné hier à quel point il est important pour la communauté noire de continuer à travailler main dans la main avec le SPVM pour régler ce genre de différend. Comme M<sup>me</sup> Simon, il convient que la situation s'est beaucoup améliorée au fil des ans. Il ajoute que la nomination d'un commandant haïtien à la direction d'Éclipse avait reçu un accueil très favorable au sein de la communauté.

« Jocelyne fait preuve de courage. Elle maintient son engagement avec la police pour trouver des solutions plutôt que d'abandonner et de se mettre en opposition. Elle continue son travail parce qu'elle y croit, parce que c'est ça qui change les choses », dit-il.

## Un vol de données dans sa voiture

Déjà aux prises avec une crise dans son équipe, le commandant de l'Escouade Éclipse a eu le malheur d'être victime d'un vol de données secrètes très sensibles peu avant Noël.

*Le Journal de Montréal* révélait hier qu'un cambrioleur a volé le sac que Patrice Vilcéus avait laissé traîner sur le siège de sa voiture pendant un *party* de Noël. À l'intérieur, deux clés USB contenant des renseignements très confidentiels sur des enquêtes du SPVM. Le corps policier a confirmé qu'une enquête était en cours hier. Selon nos informations, les nombreux enquêteurs affectés à cette affaire n'ont pu déterminer si le voleur avait pris conscience de l'importance de la clé ou s'il l'avait simplement jetée à la poubelle.

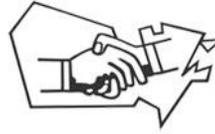
Source : [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca)

Lien article : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201601/08/01-4938063-escouade-eclipse-du-spvm-crise-interne-sur-fond-de-conflit-racial.php>

**ANNEXE 3**

**RECONNAISSANCE UNITÉ LIBERTÉ**

**La Ligue des Noirs du Québec**



**IDENTITY UNITY LIBERATION**

**Black Coalition of Quebec**

Montréal, le 16 janvier 2012

**Communiqué de presse**

**Le cancer du profilage racial au SPVM**

Dans une société dite de droit, l'État doit protéger les citoyens contre les abus de pouvoir, le racisme et le profilage racial. Il est inconcevable que les cas de ce genre persistent continuellement. La Ligue des Noirs du Québec a souvent insisté pour qu'il y ait des mesures correctives, mais les dirigeants ont malheureusement cherché à minimiser ou à ignorer cette problématique. Cette société fonctionne à deux vitesses. D'un côté abusif, excessif, démesuré et discriminatoire et de l'autre de manière trop complaisante.

L'article paru dans la presse du 16 janvier 2012 intitulé: un policier noir «profilé» confirme notre incessante demande de corriger ce cancer du racisme et du profilage racial au SPVM.

Plusieurs rapports ont fait des recommandations pour mettre fin à cette pratique au sein de la police. Nous citons en exemple le récent rapport de l'expert Martin Courcy qui a confirmé clairement que les policiers sont impliqués dans la pratique du racisme.

Le maire de la ville de Montréal a promis que le nouveau directeur du SPVM va apporter des changements mais les cas de profilage racial sont toujours fréquents. C'est difficile d'avoir des changements quand les policiers continuent d'enquêter sur d'autres policiers. De plus, l'escouade Eclipse continue de violer les droits de simples citoyens malgré la modification de leur mission.

La Ligue des Noirs demande au ministre de la Sécurité publique et au maire de la Ville de Montréal de mettre en place une commission indépendante pour examiner ces cas et faire des correctifs nécessaires pour protéger les citoyens contre ces abus.

**Info : 514-489-3830**

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

ANNEXE 4

## Gangs de rue - 10 000 noms dans la banque du SPVM

1 octobre 2010 | [Brian Myles](#) | [Justice](#)



Photo: Agence Reuters Christinne Muschi

Mathieu Charest en vient à se demander si la contribution des communautés noires au volume de crimes (10 à 20 %) justifie «la mise en place d'une politique implicite de contrôles de masse».

Le Service de police de Montréal (SPVM) a planté les semences de la discorde à Montréal-Nord en procédant à l'interpellation des jeunes Noirs de manière disproportionnée.

La deuxième étude interne que l'ancienne direction du Service a tenté de cacher, à l'enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva, est tout aussi dévastatrice que le rapport du psychologue Martin Courcy.

Alors que M. Courcy a découvert des cas de racisme «pur et simple» à Montréal-Nord, le criminologue Mathieu Charest a conclu que les Noirs sont cinq fois plus ciblés par les policiers que le reste de la population à Montréal-Nord, toutes proportions gardées.

Sur l'ensemble du territoire, les Noirs sont aussi interpellés davantage que les Blancs, sans égard à leur appartenance aux gangs de rue et à leurs démêlés antérieurs avec la police.

«On peut donc comprendre qu'une proportion importante de ces contrôles d'identité puisse être jugée arbitraire ou malveillante», explique le criminologue dans son rapport.

La police a les Noirs à l'oeil, surtout les jeunes. En 2006 et 2007, de 30 % à 40 % des jeunes hommes noirs (les 34 ans et moins) ont été soumis à un contrôle d'identité dans la métropole. Ce ratio est sept fois plus élevé que dans le reste de la cohorte des jeunes hommes.

«Ce résultat est important parce qu'une cause prochaine d'une émeute tient au fait qu'une minorité se sente "profilée" ou la cible d'un contrôle policier excessif et injustifié», estime le criminologue.

L'étude attribue au groupe d'intervention mobile Avance, formé en 2005, la plus grande part de l'augmentation radicale des interpellations des Noirs. C'est dans Montréal-Nord (hausse de 126 %) et dans Saint-Michel (hausse de 91 %) que les interpellations ont connu la plus forte augmentation.

Les données sont cependant incomplètes: il n'y a pas moyen de déterminer le nombre d'interpellations non consignées par les policiers, ni celles réalisées par l'escouade Éclipse et les policiers de Montréal-Nord dans les mois précédant l'émeute qui a suivi la mort de Fredy Villanueva, en août 2008.

### **Des fiches sur 10 000 personnes**

Pour arriver à ces résultats, Mathieu Charest a consulté le registre des fiches d'interpellation du SPVM, entre 2001 et 2007, des documents contenant des renseignements sur l'origine ethnique des personnes interpellées. Le docteur Charest a aussi obtenu le registre des individus membres ou sympathisants des gangs de rue du SPVM, une banque de 10 000 noms.

Fait à souligner, le SPVM évaluait en 2006 que 500 individus faisaient partie des gangs, en comptant les membres périphériques et les émules. Le noyau dur était formé d'une cinquantaine de criminels endurcis.

L'étude de Charest, dont La Presse avait diffusé quelques extraits en août dernier, déboulonne le mythe selon lequel les policiers interviennent plus auprès des jeunes Noirs parce qu'ils sont plus susceptibles de commettre des délits en association avec des gangs. Environ 40 % des Noirs interpellés ne sont pas liés — ni de près, ni de loin — aux gangs de rue, ils n'ont pas fait l'objet d'arrestations récentes, et leur interpellation n'a pas donné lieu à une arrestation ou à l'émission d'un constat d'infraction. «En réalité, les contrôles d'identité ne produisent que peu d'arrestations ou d'infractions», résume l'étude.

L'auteur en vient à se demander si la contribution des communautés noires au volume de crimes (10 à 20 %) justifie «la mise en place d'une politique implicite de contrôles de masse».

«Cette question est d'autant plus importante qu'une vaste part de ces contrôles ne débouchent pas sur la découverte d'une infraction, n'arrivent pas à cibler les membres ou les sympathisants des gangs de rue et deviennent par conséquent difficiles justifiables», conclut Charest.

## **Rapports en preuve**

En dépit de l'opposition de l'avocat de la Ville de Montréal, Pierre-Yves Boisvert, le coroner ad hoc, André Perrault, a finalement accepté hier de verser à la preuve les rapports de Martin Courcy et de Mathieu Charest.

Les deux études commandées par le SPVM portent sur l'interpellation. Puisque la mort de Fredy Villanueva est survenue dans le contexte d'une interpellation, M. Perreault juge les données utiles. Il a

cependant indiqué qu'il n'avait pas l'intention de tenir une enquête sur le profilage racial.

Après s'être opposé à la production des rapports pour des questions de pertinence, Me Boisvert en a attaqué la rigueur méthodologique. Selon sa théorie, le document de Mathieu Charest est encore un brouillon, tandis que le rapport de Martin Courcy «ne vaut rien sur le plan méthodologique et scientifique».

L'avocat de la Fraternité des policiers de Montréal, Michael Stober, et celui du policier Jean-Loup Lapointe, Pierre Dupras, ont aussi descendu en flammes le rapport Courcy.

Alain Arsenault, l'avocat de Jeffrey Sagor-Metellus (un des jeunes blessés par Jean-Loup Lapointe) se demande maintenant si le SPVM cache d'autres rapports qui pourraient être utiles à M. Perreault.

*Source : [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)*

*Lien article : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/297245/gangs-de-rue-10-000-noms-dans-la-banque-du-spvm>*

**ANNEXE 5**

**LA LIGUE DES NOIRS  
DU  
QUÉBEC**

• RECONNAISSANCE • UNITÉ • LIBERTÉ



**THE BLACK COALITION  
OF  
QUEBEC**

• IDENTITY • UNITY • LIBERATION

Montréal, le 9 février 2011

Monsieur Jean Charest  
Premier Ministre du Québec  
770, rue Sherbrooke Ouest 4e étage  
Montréal (Québec) H3A1G1

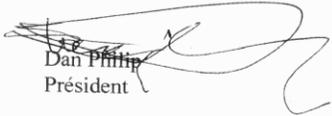
Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes outrés par la continuation de l'injustice des policiers qui font des enquêtes sur d'autres policiers. Ces enquêtes manquent toujours d'indépendance et de transparence. À plusieurs reprises, nous avons demandé, la mise en place d'une unité indépendante pour faire des enquêtes dans les cas où il y a des blessures graves ou mort d'hommes aux mains des policiers mais rien n'a été fait. Depuis la mort d'Anthony Griffin, il y a 23 ans maintenant, nous continuons de demander des changements. Dans une société démocratique comme la nôtre avec un gouvernement constitutionnel, cette façon de laisser les policiers violer les droits des citoyens avec l'impunité est totalement inacceptable.

Dans le passé il y a eu des malversations et des falsifications de preuve pour protéger les policiers impliqués, c'est pour cette raison que nous continuons de demander la mise en place d'une unité indépendante et transparente. Ainsi, nous vous prions d'ouvrir un débat à l'Assemblée Nationale sur ce sujet et de mettre en place une commission parlementaire pour examiner cette problématique.

Nous demandons également aux Partis d'opposition à l'Assemblée nationale de se pencher avec urgence sur cette question pour rendre une justice équitable à tous les citoyens.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Dan Philip  
Président

C.C : - Mr Yvon Vallières, Président de l'Assemblée Nationale  
201 Boulevard Décarie, Montréal, Québec H3W 3C2  
[www.liguedesnoirs.org](http://www.liguedesnoirs.org)

Tél.:(514) 489-3830

Fax:(514) 489-2843

- Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle
- Mr Gérard Tremblay, maire de la ville de Montréal
- Mr Gérard Deltell, ADQ
- Mr. Amir Khadir, Québec-Solidaire
- Mr Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique
- Mr, Jean- Marc Fournier, ministre de la Justice
- Mr Gaétan Cousineau, Commission des Droits de la personne et droits de la jeunesse
- Mme Louise Harel, chef de l'opposition officielle à la Ville de Montréal
- Mr Maka Kotto, Porte-parole de l'opposition officielle en matière des Communautés Culturelles
- Mr Raymond Bachand, Député d'Outremont et Ministre des finances
- Mr Marvin Rotrand, Conseiller de Snowden

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

## ANNEXE 6

24/11/2017 Mise à jour : 24 novembre 2017 | 2:30

# Le Plan de lutte au profilage racial au SPVM donne peu de résultats

---

Par [Mathias Marchal](#) | Métro



Même si le Plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a permis des avancées, cela n'a pas fait drastiquement baisser le nombre de plaintes, selon un rapport interne d'évaluation publié récemment.

Le [rapport d'évaluation a été réalisé](#) en 2015 par la chercheuse Myrna Lashley, du département de psychiatrie de l'Université McGill. Dans le cadre de son travail, elle est arrivée à obtenir des statistiques sur le profilage racial au sein du service de police que plusieurs cherchaient à obtenir. Son rapport a été discrètement publié récemment sur le site internet de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation sur le profilage racial, mais n'a pas été publicisé.

Les chiffres montrent que les plaintes en déontologie policière pour cause de profilage racial n'ont pas baissé malgré les mesures mises de l'avant par le SPVM. De 2007 à 2014, en moyenne 62 plaintes pour profilage racial ont été acheminées chaque année au commissaire à la déontologie policière pour des agissements des agents du SPVM.

Les chiffres sont relativement stables, malgré une hausse en 2012, année de la vaste grève étudiante, et une baisse en 2014, qui annonce peut-être une embellie. En moyenne 8% des plaintes en déontologie ont pour cause un [problème de profilage racial](#).

«Ce chiffre n'est pas très élevé comparé à d'autres villes américaines, alors je ne veux pas blâmer le SPVM, mais c'est déjà trop», souligne Dr Lashley,

Du côté du SPVM, on invite à la prudence étant donné que les plaintes en déontologie policière peuvent ensuite être rejetées ou requalifiées dans d'autres catégories. «Personnellement, nous nous basons sur les plaintes pour discrimination déposées devant la Commission des droits de la personne et de la jeunesse», déclare le commandant Samaki Éric Soumpholphakdy, responsable du dossier du profilage au sein du SPVM. En 2013, 20 dossiers de discrimination ont été ouverts à la commission en lien avec une intervention policière, alors qu'en 2014, il y en a eu 19, puis 16 en 2015.

Pour évaluer les perceptions des policiers face au profilage racial, la chercheuse de McGill a créé un questionnaire d'une trentaine de questions auquel 184 des 4600 policiers montréalais ont répondu. Il en ressort que ces derniers ne croient pas que la formation interculturelle améliore les relations avec la communauté.

D'ailleurs, les agents ne participent généralement qu'une à deux fois par année à des activités de rapprochement organisées dans les quartiers. «Ils ne comprennent pas la valeur que ça peut avoir par la suite pour leur travail», indique Myrna Lashley. Elle rapporte que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) offre deux journées de formation sur les compétences interculturelles à ses agents alors que le SPVM se contente d'une demi-journée. Le programme permettant aux policiers de pratiquer certains sports avec les jeunes a par ailleurs été abandonné.

**11,5%**

En 2014, le SPVM comptait parmi ses 4600 policiers 17 autochtones, 317 policiers issus des minorités visibles et 193 issus des minorités ethniques. Cela représente 11,5% des effectifs alors que les minorités représentent environ 30% de la population montréalaise.

L'étude de Mme Lashley révèle en outre qu'une majorité des policiers sondés ne croit pas que les plaintes en déontologie pour profilage racial influencent leur comportement par la suite. Cela surprend le commandant Soumpholphakdy. «Une plainte en déontologie, ça stresse beaucoup et au niveau des postes de quartier, ça peut amener à lever des drapeaux rouges afin de voir s'il y a des choses à corriger», dit-il.

Le policier convient que le nouveau Plan en matière de profilage racial et social comportera des améliorations. «On veut qu'il parle plus aux policiers sur le terrain», affirme le commandant du SPVM, qui veut présenter la nouvelle mouture du plan au cours de l'année 2018. «On veut qu'il fasse la synthèse entre la consultation publique menée cet été, les consultations internes qui se poursuivent et les recommandations de Mme Lashley», mentionne-t-il.

Myrna Lashley recommande notamment de mieux monitorer l'ampleur du profilage, mais aussi de recenser les initiatives qui fonctionnent dans les postes de quartier et dans d'autres villes afin de les publiciser. «Si votre bon travail n'est jamais souligné, ça ne pousse pas à continuer», souligne la chercheuse.

**Source : [www.journalmetro.com](http://www.journalmetro.com)**

**Lien article : <http://journalmetro.com/actualites/montreal/1250949/le-plan-de-lutte-au-profilage-racial-au-spvm-donne-peu-de-resultats/>**

**ANNEXE 7**

**Visite à St-Armand (Nigger Rock) le 2 août 2017**



**Source :** archives de la Ligue des Noirs du Québec

## ANNEXE 8

### RÉSUMÉ

#### **1. Enjeux et défis**

En 25 ans, la nature des enjeux et défis identifiés portent sur les dimensions spécifiques suivantes :

- La reconnaissance des diplômes des immigrants;
- Dans une plus large mesure, la reconnaissance de leurs compétences;
- La difficulté de pouvoir faire partie des ordres professionnels;
- La difficulté de pouvoir trouver un premier emploi dans son domaine;
- La mise en œuvre effective des mesures portant sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi;
- Le nombre de places limitées dans le cadre de programmes publics devant favoriser l'insertion en emploi des immigrants en général et des membres de minorités visibles.

#### **2. Nombre et nature des recommandations**

Au cours des 25 dernières années, plus de 40 recommandations ont été répertoriées. Elles ont été soumises par différents intervenants publics et parapublics. Ces recommandations portaient essentiellement sur les aspects suivants :

- La sensibilisation des syndicats à la diversité multiculturelle émergente du Québec;
- La sensibilisation des entreprises aux relations interculturelles;
- L'information donnée aux immigrants sur les réalités du marché du travail au Québec;
- La reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants;
- La nécessité d'une loi pour accélérer la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi;
- La nécessité d'impliquer les ordres professionnels, afin qu'ils ouvrent « leurs portes » aux immigrants;
- Le développement de réseaux à partir desquels les immigrants et membres de minorités visibles peuvent s'insérer afin de trouver des emplois;
- La nécessité de maintenir et d'augmenter les subventions aux organismes qui s'occupent de l'intégration en emploi des immigrants et des membres de minorités visibles.

#### **3. Identification du cadre d'orientation institutionnel et mesures phares**

Dans ce contexte et par rapport aux enjeux identifiés et recommandations proposées, le Gouvernement du Québec a élaboré un cadre d'action portant sur des politiques et des programmes. À ce titre, au cours des 25 dernières années, on distingue :

- Une politique : « Au Québec, pour bâtir ensemble »;

- Trois plans d'action :

- « Autant de façons d'être québécois »;
- « Au Québec pour bâtir ensemble »;
- « Des valeurs partagées, des intérêts communs ».

Bien que ces politiques et plans d'action ne portaient pas spécifiquement sur les minorités visibles, des aspects singuliers spécifiques visaient leur pleine intégration en emploi. Ces aspects portaient sur :

- La nécessité de faciliter leurs démarches lors de leur première insertion socio-économique;

- La nécessité de favoriser la régionalisation de l'immigration;

- L'importance de mettre en œuvre les programmes d'accès à l'égalité en emploi.

De plus, un certain nombre de mesures spécifiques ont été retenues pour favoriser l'intégration en emploi des immigrants et membres de minorités visibles, entre autres :

- L'accès aux corporations professionnelles;

- L'égalité en emploi dans le secteur privé;

- La lutte contre la discrimination dans les pratiques d'embauche;

- La représentation des minorités visibles au sein des institutions publiques, parapubliques et municipales.

#### **4. Enseignements et ce qui reste des défis et enjeux initiaux**

Au cours des 25 dernières années, on distingue la mise en place du Comité d'Adaptation de la Main d'œuvre voué aux Personnes Immigrantes (CAMO-PI). Divers projets d'insertion en emploi (direct, soit par le placement en entreprise ou indirect, soit par la préparation à la recherche d'emploi) ont été financés par Emploi Québec, le CAMO-PI, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la ville de Montréal et bien d'autres entités liées au secteur public. Divers fonds de soutien à l'insertion en emploi ont été mis en œuvre.

Néanmoins, on constate que:

- Le taux d'emploi des membres des minorités visibles est passé de 61 % (1981) à 50 % (2001), donc moins de personnes sont en emploi;
- Leur taux de chômage est passé de 9,12 % (1981) à 19,3 % (2001), alors que sur la même période, le taux de chômage de l'ensemble du Québec passait de 11,2 % (1981) à 7,8 % (2001);
- Le revenu moyen des membres des minorités visibles est passé de 29 332 \$ (1981) à 16 216 \$ (2001), alors que sur la même période, le revenu moyen au Québec passait de 12 457 \$ (1981) à 27 125 \$ (2001);
- De 1981 à 2001, soit en 20 ans, le taux de chômage des membres des minorités visibles a doublé.

Par ailleurs, on peut souligner que :

- Les projets réalisés pour l'insertion en emploi des minorités visibles sont de courte durée;
- Ces projets permettent seulement à un nombre restreint de candidats de pouvoir en bénéficier alors que les besoins sont beaucoup plus importants, étant donné le nombre de personnes qui seraient en droit de se prévaloir de ce type d'initiatives.

En somme, malgré les engagements, les ressources mobilisées et la volonté affichée, on peut retenir que :

- Les engagements ne sont pas à la hauteur des défis et enjeux;
- Malgré les enjeux identifiés, l'ensemble des recommandations porte plus sur des aspects de sensibilisation, d'information, de communication, qui sont des mesures dont les résultats sont très incertains;
- La nature des verbes utilisés dans les mesures proposées ou dans les recommandations mises en œuvre souligne l'inertie structurelle à introduire les changements dont la société et les organisations ont besoin.

##### **5. Défis et enjeux actuels et futurs**

Dans l'état actuel de la situation en emploi des membres des minorités visibles, combiné au fait que le nombre d'immigrants et de membres de minorités visibles va augmenter, il y a lieu de souligner certains des enjeux auxquels collectivement la société québécoise sera confrontée, entre autres :

- Une augmentation du taux de chômage des membres de minorités visibles;
- Une baisse de revenu moyen gagné par les membres de minorités visibles;
- Une augmentation du poids démographique des membres de minorités visibles ans la société;

L'effet combiné de l'augmentation de leur poids démographique et de la baisse de revenu moyen se solderait par une diminution de la consommation des membres de minorités visibles. Ceci pourrait avoir un impact sur la santé économique (dépenses globales, produit intérieur brut) de Montréal et du Québec.

***Source : Volet emploi du rapport final du Forum « 25 ans d'interventions auprès des jeunes des minorités visibles », organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi de Côte-des-neiges, en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec, 28 septembre 2007.***

ANNEXE 9

CORUS NOUVELLES

www.corusnouvelles.com

**CORUS NOUVELLES**  
LA RÉFÉRENCE NOUVELLES AU QUÉBEC

**MONTRÉAL**  
04 AOÛT 2006

Montréal | Vendredi 04 août 2006 | 11:37

**Le président de la Ligue des noirs du Québec met en doute les affirmations d'une présumée victime de viol collectif**

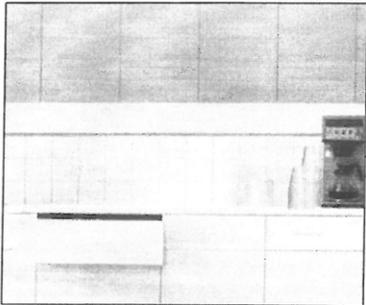
(CN) - Dan Philip, le président de la Ligue des noirs du Québec, met en doute les allégations d'une jeune femme de 21 ans qui affirme avoir été victime d'un viol collectif il y a deux semaines, à Montréal-Nord.

M. Philip dit avoir obtenu des enregistrements vidéo montrant que la jeune femme a eu des rapports sexuels consensuels.

Il croit que l'enquête n'a pas été menée correctement pas le Service de police de la Ville de Montréal. En outre, il demande au procureur général du Québec, Yvon Marcoux, que la jeune femme, qui affirme avoir été violée par 13 hommes appartenant à un gang de rue, soit poursuivie pour méfait public.

M. Philip trouve curieux que les cinq hommes ayant été arrêtés soient tous noirs, alors que celui qui filma, un blanc, n'a pas été inquiété par les policiers.

Des cinq hommes arrêtés en lien avec cette affaire, quatre sont toujours incarcérés.



FAITES DE CORUSNOUVELLES  
VOTRE PAGE DE DÉMARRAGE

CORUS NOUVELLES

La référence nouvelles au Québec

<http://www.corusnouvelles.com/imprime-19938-27.html>

2006-08-11

Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec

**ANNEXE 10**

cyberpresse

Page 1 of 1

cyberpresse.ca

Le lundi 14 août 2006

LA PRÉSUMÉE VICTIME A PEUR

**Remise en liberté des accusés de viol collectif**

Montréal

La remise en liberté, vendredi dernier, des quatre hommes accusés du viol collectif prolongé d'une femme de 21 ans, le mois dernier, plonge cette dernière dans un sentiment d'insécurité encore plus profond.

La jeune femme, dont l'identité est préservée, estime que ces libérations constituent un échec pour elle, n'ayant pu faire valoir son point de vue, à son avis. Elle sent que sa cause judiciaire est perdue d'avance et elle craint déjà le contenu de l'interrogatoire auquel elle devra se soumettre lors du procès. La jeune femme appréhende les moments où son passé sera vérifié au peigne fin.

Cependant, elle affirme qu'elle porterait plainte de nouveau, si c'était à refaire.

D'autre part, la présumée victime affirme qu'une autre jeune femme a séjourné dans l'appartement où 13 hommes l'auraient violée pendant 44 heures, il y a près d'un mois. À son avis, cette autre présumée victime était plus jeune qu'elle, probablement d'âge mineur selon ce qu'elle a déclaré ce matin au chroniqueur judiciaire Claude Poirier, collaborateur à NTR, le premier à qui elle a raconté sa mésaventure alléguée.

Quant au père de cette jeune présumée victime, il est furieux contre le système judiciaire mais aussi contre certains membres de la Ligue des Noirs du Québec dont le président, Dan Philip. Ce dernier a montré aux médias, le 4 août dernier, un extrait de 30 minutes de la bande vidéo de l'agression sous prétexte que la jeune femme était consentante et a accusé la police de racisme. M. Philip a ensuite reconnu, la semaine dernière, qu'il était allé trop loin, mais la Ligue a renouvelé sa confiance en lui pour qu'il continue de diriger ses destinées.

Rappelons que les accusés ont été mis en liberté sous cautionnement en attendant une enquête préliminaire qui aura lieu le 25 septembre, mais ils n'ont pas eu à remettre un cautionnement en espèces.

Les quatre Montréalais, Masenga Ngbongolo, 28 ans, David Mboyo Isio, 21 ans, Miguel Kuba, 26 ans, et Gaétan Gordon, 26 ans, ont notamment été accusés d'agression sexuelle armée et de séquestration. Un cinquième accusé, Jonathan Altamura, 18 ans, a quant à lui comparu séparément en cour mais il a lui aussi été mis en liberté sous cautionnement.

L'avocat de la défense, Richard Tawil, pense que la remise en liberté des accusés s'explique parce que la preuve n'était pas suffisante pour justifier leur détention en attendant leur procès. Il croit que leur libération est un atout substantiel en leur faveur.

<http://www.lanresse.ca/anns/nbcs.dll/article?AID=/20060814/CPACTUALITES/608140...> 2006-08-14

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

ANNEXE 11



## La Ligue des Noirs du Québec

### The Black Coalition of Quebec

**Commémore la Traite Transatlantique des  
Noirs et de son Abolition**

**Commemorates the Transatlantic Slave Trade  
and Its Abolition**



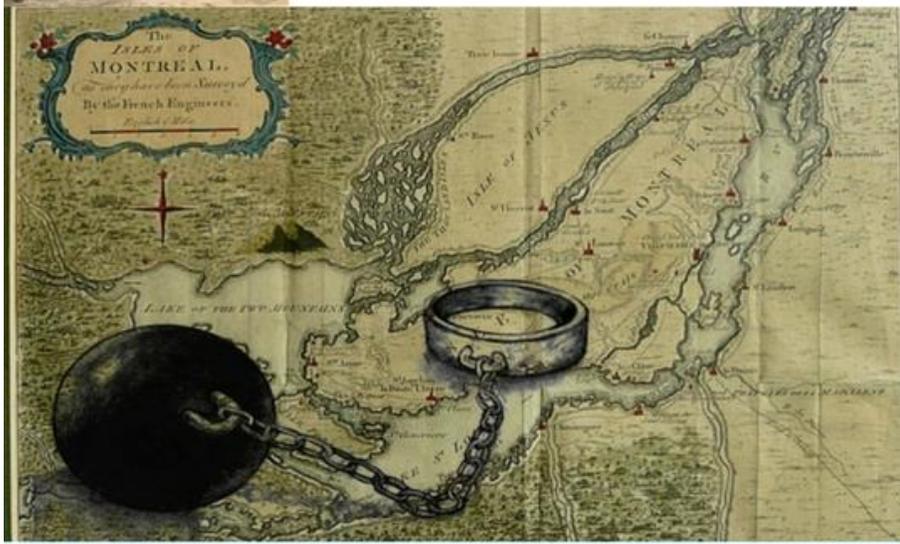
**Vendredi 25 Août 2017**

**17h00-19h00**

**À la Ligue des Noirs du Québec**

**5201 Boul. Décarie**

**Montréal, QC H3W 3C2**



Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec

## ANNEXE 12

Publié le 01 octobre 2016 à 14h37 | Mis à jour le 01 octobre 2016 à 14h37

# La reconnaissance de Nigger Rock comme site historique demandée



Le Nigger Rock est situé sur une terre agricole. Il s'agit d'un talus réputé pour être une sépulture d'esclaves noirs, à Saint-Armand, en Montérégie.

PHOTO D'ARCHIVES, LA VOIX DE L'EST

**ma.PRESSE**

**MORGAN LOWRIE**

La Presse Canadienne

MONTREAL

**Un cimetière situé à Saint-Armand, en Montérégie, où des esclaves noirs auraient été enterrés devrait être officiellement reconnu comme un site**

## historique, soutient un groupe de défense des droits des Noirs et des conseillers municipaux montréalais.



Dan Philip, président de la Ligue des Noirs du Québec

PHOTO GRAHAM HUGHES, LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs familles loyalistes ayant quitté les États-Unis dans la foulée de la Guerre d'indépendance américaine et s'étant installées dans les environs de Saint-Armand vers 1784 possédaient des esclaves noirs, selon la Ligue des Noirs du Québec.

Dan Philip, le président de la Ligue, a indiqué en entrevue à La Presse canadienne que l'organisme avait écrit aux Nations unies ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral au cours des dernières années afin que le site puisse être préservé en mémoire des sacrifices et de la contribution de la communauté noire à la société québécoise.

Situé près de la frontière du Vermont, le cimetière est un affleurement rocheux connu sous le nom de «Nigger Rock». M. Philip a dit vouloir conserver cette appellation controversée, et ce, en dépit de la décision du gouvernement québécois en 2015 de la supprimer complètement de la toponymie de la province.

Même s'il a admis éprouver un malaise lorsque les gens utilisaient cette expression, Dan Philip a fait valoir que changer le nom ne changerait pas l'histoire.

Certains conseillers municipaux de Montréal se sont joints à la quête de la Ligue pour obtenir la reconnaissance officielle du cimetière comme site historique national.

Ils espèrent que Parcs Canada décidera d'acquérir une partie ou l'ensemble du site, qui se trouve sur une propriété privée, afin de créer un monument commémoratif que le public pourra visiter.

«L'intention ici, c'est de finalement accorder une certaine reconnaissance à ce site», a déclaré le conseiller Marvin Rotrand, qui prévoit présenter une résolution demandant au conseil municipal montréalais de soutenir les efforts des militants en ce sens.

Puisque l'endroit appartient à un particulier et n'a pas donné lieu à des fouilles archéologiques, les preuves qu'il s'agit d'un lieu de sépulture proviennent essentiellement des archives municipales et de l'histoire orale.

Que le monument soit érigé sur le site même ou ailleurs dans la ville, M. Philip veut sensibiliser le public sur l'histoire peu connue de l'esclavage au Canada et le rôle joué par les Noirs dans le développement de la région de Saint-Armand.

«L'impression que nous avons, c'est que les Noirs sont venus ici par les chemins de fer pour échapper à l'esclavage aux États-Unis et nous regardons le Canada comme un sauveur, mais l'histoire n'est pas complète», a-t-il souligné.

Le président de la Ligue a rappelé que, selon les archives, il y avait déjà des esclaves au Québec en 1628 et qu'ils étaient plus de 200 dans la province à cette époque.

Il a ajouté qu'avec l'appui des conseillers municipaux montréalais et les signes encourageants récemment donnés par le gouvernement fédéral, il a bon espoir de voir le projet de monument commémoratif à Nigger Rock se réaliser.

***Source :** [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca)*

***Lien article :** <http://www.lapresse.ca/actualites/201610/01/01-5026419-la-reconnaissance-de-nigger-rock-comme-site-historique-demandee.php>*

ANNEXE 13



Montréal, le 28 décembre 2016

Monsieur Philippe Couillard  
Premier Ministre du Québec  
770 Rue Sherbrooke O  
Montréal, QC H3A 1G1

**Objet:** Demande de la reconnaissance du site Nigger Rock  
comme lieu historique national.

Monsieur le Premier Ministre,

Cela fait plus de vingt (20) ans que la Ligue des Noirs du Québec manifeste pour la reconnaissance des sacrifices des membres de la communauté noire, en particulier des esclaves qui se sont sacrifiés et bâti le Québec et le Canada.

La Ligue des Noirs du Québec avait écrit à l'Organisation des **Nations Unies (ONU)** ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral afin que le site **NIGGER ROCK** soit préservé en mémoire des sacrifices et de la contribution de la communauté noire à la société québécoise.

Après plusieurs correspondances avec des services compétents (gouvernements fédéral et provincial, la ville de Montréal), le 25 octobre 2016, la motion visant à nommer le site connu sous le nom de **NIGGER ROCK**, comme lieu historique national, témoin de l'histoire de l'esclavage au Canada a été adopté à l'unanimité par la Ville de Montréal (p.j. Résolution CM16 1193 du conseil municipal de Montréal). La motion soutient la demande formulée à **Parcs Canada** par la **Ligue des Noirs du Québec**.

Les conseillers municipaux de Montréal se sont joints à la requête de la Ligue des Noirs du Québec pour obtenir la reconnaissance officielle du cimetière comme site historique national.

Depuis que le gouvernement du Québec a dévoilé le 24 Février 2003 la plaque à la mémoire des victimes de la tragédie esclavagiste lors de la commémoration du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à Saint-Armand, la société québécoise n'a reçu aucune suite à cette requête.

La Ligue des Noirs du Québec demande au gouvernement du Québec d'entreprendre des démarches auprès de Parc Canada afin de reconnaître le site **NIGGER ROCK** comme un **lieu historique national**.

Nous souhaitons à vous et votre gouvernement de joyeuses fêtes et un Nouvel An 2017 exceptionnel.

Veillez, agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre collaboration la plus totale.

Dan Phillip  
Président.

Cc : -Monsieur Denis Coderre, Maire de Montréal  
-Monsieur Jean-François Lisée, Chef de l'opposition officielle  
-Monsieur François Legault, Chef de Coalition Avenir Québec  
-Madame Françoise David, Québec solidaire  
-Monsieur Maka Kotto, Député de Bourget.  
-Monsieur Marvin Rotrand, Conseiller Municipal de Snowdon

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

ANNEXE 14

Publié le 16 novembre 2017 à 11h51 | Mis à jour le 16 novembre 2017 à 18h40

## Affaire Guy Ouellette: Jacques Chagnon fait des reproches à l'UPAC



Jacques Chagnon  
PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

ma.PRESSE



**TOMMY CHOUINARD**

La Presse

(Québec) Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, fait des reproches sévères à l'UPAC dans l'affaire Guy Ouellette.

**L'organisation de Robert Lafrenière aurait dû l'aviser de l'arrestation du député le 25 octobre. Et il prévient qu'elle devra avoir son accord avant de fouiller dans les appareils électroniques saisis, dont le contenu est susceptible d'être couvert par le privilège parlementaire.**

«Les méthodes employées par l'UPAC dans la présente affaire dénotent, à mon avis, un manque flagrant de considération à l'endroit de l'Assemblée et de ses membres», a déclaré M. Chagnon jeudi dans un discours de 47 minutes, une «directive» prononcée au Salon bleu de l'Assemblée nationale.

Selon lui, «cette façon de faire peut être suffisante pour semer un doute sur le respect de l'équilibre fragile qui doit exister dans la relation entre les différentes branches de l'État.»

À plusieurs reprises, le président a rappelé que les députés ne sont pas au-dessus des lois et que sa «directive n'a pas pour effet d'empêcher, le cas échéant, le député de Chomedey de faire face à la justice pour des gestes qu'il aurait pu poser en dehors du cadre de ses fonctions parlementaires». Mais «par cette directive, je tiens à exercer ma responsabilité la plus fondamentale, soit de faire respecter les droits et privilèges de cette Assemblée et de ses membres», a-t-il déclaré.

Il a insisté: «J'invite l'UPAC à faire preuve de respect envers l'Assemblée nationale et lui demande sa collaboration afin qu'ensemble, on en arrive à trouver une nécessaire voie de passage pour non seulement maintenir les hauts standards démocratiques qui sous-tendent le fonctionnement de notre État, mais également pour en assurer les apparences».

Jacques Chagnon a rappelé que l'UPAC ne l'a pas avisé qu'elle procédait à l'arrestation d'un député le 25 octobre. Certes, l'Assemblée nationale n'a pas toujours été prévenue lorsque l'un de ses membres a été arrêté dans le passé. Mais le président aurait dû l'être dans le cas présent, selon M. Chagnon. «Loin de moi l'idée de dire, aux forces de l'ordre, comment faire leur travail. Toutefois, lorsque l'arrestation d'un député, en l'occurrence un président de commission, a pour effet de perturber le fonctionnement des travaux parlementaires, il y a des doutes qui peuvent survenir dans l'esprit des gens, ce qui a été le cas, en l'espèce», a affirmé le président.

«Cela dit, en tout respect pour le travail des policiers et pour la bonne administration de la justice, votre Président a encore des doutes sur la manière dont les choses ont été faites. Ces doutes sont d'autant plus renforcés par le fait que l'UPAC n'a exprimé aucune sensibilité à l'égard de la situation particulière, comme si l'arrestation du président de la commission parlementaire devant laquelle l'UPAC doit répondre était une chose anodine; comme si cette arrestation et, surtout, la manière dont elle a été faite, ne soulevaient pas des doutes quant au respect du nécessaire et fragile équilibre qui sous-tend l'organisation de notre État».

Il «demande qu'à l'avenir, les corps policiers informent de manière systématique la présidence lorsqu'il est question de l'arrestation d'un député et surtout si cette arrestation l'empêche de participer aux travaux parlementaires».

Les enquêteurs ont usé d'un «stratagème» le 25 octobre pour arrêter Guy Ouellette. Ils se sont emparés du cellulaire de l'un de ses amis et ancien policier Richard Despaties lors d'une perquisition au domicile de celui-ci. Ils ont envoyé un message texte au député en se faisant passer pour M. Despaties. Ils ont fixé un rendez-vous hors du parlement, et des policiers ont accueilli le député au lieu fixé. «Qu'on le qualifie de piège ou d'appât a peu d'importance : le fait d'utiliser un stratagème visant à faire sortir un député de l'enceinte parlementaire pour mieux procéder à son arrestation, tel qu'il a été relaté, est le moins que l'on puisse dire, assez dérangeant», a dit M. Chagnon.

«Si on estimait qu'il était à ce point urgent d'arrêter un président de commission parlementaire au beau milieu d'une séance de sa commission, pourquoi avoir procédé de cette manière ? Pourquoi a-t-on attiré le député à l'extérieur de l'enceinte parlementaire en utilisant un subterfuge ? Pourquoi, si c'était si urgent, ne pas avoir procédé à l'arrestation et à la saisie à l'Assemblée nationale ? Est-ce pour éviter la procédure "plus lourde" qui vise à obtenir la permission du président de l'Assemblée nationale ? Est-ce pour éviter de soumettre un mandat de perquisition au président pour analyser s'il était respectueux des règles applicables en la matière ? Force est de constater que des doutes subsistent.»

Il se questionne également sur la surveillance électronique dont a fait l'objet le député par les policiers. «La confidentialité des communications d'un député doit jouir d'un niveau de protection au moins aussi élevé que celui que nous avons souhaité pour les journalistes», a-t-il dit.

L'UPAC a saisi le téléphone cellulaire et l'ordinateur portable du député Ouellette. Il demande à L'UPAC «de ne pas prendre connaissance des données contenues dans les appareils saisis du député de Chomedey, et ce, tant que nous n'aurons pas l'assurance que le protocole mis en place permet de veiller au respect des privilèges parlementaires».

«Un protocole doit être mis en place afin de pouvoir séparer les documents couverts par le privilège de ceux qui ne le sont pas : seuls ces derniers pourront alors être utilisés par les autorités policières. De plus, en tant que gardienne des droits des députés, la présidence de l'Assemblée ou une personne la représentant doit pouvoir participer activement à cette opération», a-t-il expliqué. Sur la façon de procéder à l'analyse des documents saisis, l'UPAC a agi d'une manière «que d'aucuns pourraient qualifier de cavalière» selon lui. «Je trouve tout à fait déplorable que l'UPAC n'ait pas pris la peine de communiquer avec l'Assemblée nationale, la plus haute et la plus noble des institutions, pour nous faire part de leurs intentions, mais qu'elle ait plutôt opté pour la voie des médias pour ce faire. Cette attitude dénote, à mon sens, une méconnaissance de nos institutions, et en particulier du Parlement qui est le cœur de la gouvernance démocratique de notre État», a-t-il soutenu.

Guy Ouellette ne fait l'objet d'aucune accusation à ce jour. Certes, «ce n'est pas au président de l'Assemblée nationale à fixer les délais qui doivent être respectés en semblable matière», a-t-il dit. Il a toutefois une «préoccupation» au sujet des «conséquences politiques» d'un délai trop long entre une arrestation et une accusation. «Plus nous nous rapprochons du prochain rendez-vous électoral, plus un long délai avant que des accusations ne soient portées à l'encontre d'un député ayant vu son intégrité attaquée pourrait avoir un effet préjudiciable sur ce dernier. En effet, dans un contexte politique où l'image et les perceptions du public sont fondamentales, il est difficile d'imaginer qu'un député, à l'égard de qui de telles accusations seraient latentes, puisse participer au processus démocratique sans en payer le prix politique. Cette situation, vous en conviendrez, serait inéquitable, et même profondément injuste», a-t-il soutenu. Il «demande à ce que le travail policier se fasse de manière à respecter les droits des députés.»

Dans un communiqué de presse laconique, l'UPAC soutient que ses actions sont menées «avec la plus haute considération de la fonction d'un député et du privilège qui lui incombe, surtout lorsqu'il s'agit de procéder à des perquisitions ou encore, à son arrestation». «L'urgence d'agir peut certainement influencer certaines décisions dans une stratégie d'enquête, mais jamais cette urgence ne pourrait justifier une action qui contreviendrait aux règles de droit», ajoute-t-elle. L'UPAC signale qu'un «dialogue légal a été établi avec l'Assemblée nationale» au sujet de l'analyse des appareils électroniques saisis, ce qui «permettra au processus de suivre son cours dans le respect des privilèges parlementaires et de la saine administration de la justice».

**Source :** [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca)

**Lien article :** <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201711/16/01-5143802-affaire-guy-ouellette-jacques-chagnon-fait-des-reproches-a-lupac.php>

**ANNEXE 15**

**RECONNAISSANCE UNITÉ LIBERTÉ**

**La Ligue des Noirs du Québec**



**IDENTITY UNITY LIBERATION**

**Black Coalition of Quebec**

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

**Communiqué de presse**

**L'abus de pouvoir des policiers du Québec (Affaire Guy Ouellette)**

La Ligue des Noirs du Québec est outrée par l'arrestation de M. Guy Ouellette, membre de l'Assemblée Nationale, survenue le 25 octobre 2017 mais jusqu'à présent aucune accusation n'a été déposée contre lui.

Il y a des règles élémentaires dans une société démocratique comme la nôtre que les forces de l'ordre doivent respecter. Malheureusement au Québec, la police agit comme Juge et Partie et exerce son pouvoir avec impunité.

La Ligue des Noirs du Québec a à plusieurs reprises informé le gouvernement, la ville de Montréal, la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse et autres au sujet des abus de pouvoir des policiers envers les membres de la communauté noire, c'est-à-dire les arrestations injustifiées, les emprisonnements sans enquête préalable, les harcèlements, les brutalités et des fausses accusations. Le résultat est la condamnation des membres de la communauté noire parce qu'ils n'ont pas les moyens de se défendre adéquatement.

La police a établi l'escouade Éclipse qui agit dans les quartiers pauvres et défavorisés et commet des actes abusifs mais les victimes n'ont pas de recours. Ces actions illégales commises par des gangs de policiers laissent toujours des séquelles dans la communauté noire et culturelle. L'ancien président de la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse, M. Gaétan Cousineau a essayé d'avoir des renseignements sur cette escouade Éclipse mais ça a été impossible de les obtenir.

Le 31 octobre 2017, le président de l'Assemblée Nationale, M. Jacques Chagnon a déclaré à l'assemblée qu'il a la responsabilité de protéger tous les citoyens contre les abus policiers. La Ligue des Noirs du Québec lui demande de mettre en place les mécanismes pour que la police puisse respecter les droits et la liberté des simples citoyens du Québec.

Info: 514-489-3830

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

## ANNEXE 16

Publié le 08 novembre 2017 à 15h27 | Mis à jour le 08 novembre 2017 à 15h27

# Un jeune homme trouvé mort dans une cellule de la Cour municipale de Montréal



La Cour municipale de Montréal.  
PHOTO PATRICK SANFACON, ARCHIVES LA PRESSE



**DANIEL RENAUD**

La Presse

Un homme de 23 ans a été trouvé mort ce matin sur le plancher d'une cellule de la Cour municipale, rue Gosford, à Montréal. Puisque la victime était sous la supervision des policiers du SPVM, l'enquête a été confiée au Bureau d'enquête indépendante (BEI) qui sera assisté de la Sûreté du Québec.

Selon une chronologie établie par le BEI sur son site internet, la victime, qui faisait l'objet d'un mandat non visé, a été arrêtée vers 22h40 mardi soir, et transportée dans un centre opérationnel où elle a passé la nuit.

Vers 7h35 mercredi matin, l'homme a été transféré à la Cour municipale pour sa comparution. Il a été placé dans une cellule commune, avec une dizaine d'autres personnes, lorsque, une heure et dix plus tard, les policiers se sont rendu compte qu'il gisait inanimé sur le sol. L'homme a alors été conduit à l'hôpital où des manoeuvres de réanimation ont été pratiquées. Son décès a été constaté à 9h55.

Quinze enquêteurs du BEI participent à l'enquête. Ils doivent notamment rencontrer des témoins, notamment les individus qui se trouvaient avec la victime dans la cellule de la Cour municipale au moment des événements.

Le corps ne montrait aucune marque de violence.

**Source :** [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca)

**Lien article :** <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201711/08/01-5142863-un-jeune-homme-trouve-mort-dans-une-cellule-de-la-cour-municipale-de-montreal.php>

**ANNEXE 17**



Montréal, le 28 novembre 2017

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**La Mairesse Valérie Plante est disposée à souligner la mémoire de Freddy Villanueva**

La Ligue des Noirs du Québec vient d'apprendre avec très grande satisfaction la décision de la mairesse Valérie Plante d'honorer la mémoire de Freddy Villanueva, tué à Montréal Nord en 2008 par les policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

Nous la félicitons pour sa vision et sa magnanimité. Ce geste éminemment civilisateur rappellera à tous que tout homme est un homme et que toute femme est une femme quelle que soit son origine ethnique.

Nous sommes donc à l'aube d'une nouvelle ère où les citoyens après avoir longtemps souffert peuvent se reprendre à vivre pour des destinées nouvelles. Nous avons raison de nous réjouir quand on sait que les citoyens de la diversité sont interpellés très souvent sans motif par les policiers.

Notre communauté a pendant longtemps subi de la discrimination systémique de la part des policiers et des morts d'hommes en ont résulté. Nous donnons l'exemple de ce policier noir de Montréal qui a été suivi six (6) fois par des confrères policiers tout simplement parce qu'il était en civil au volant d'une voiture luxueuse, et ensuite, encadré par six (6) policiers, dans un restaurant huppé où il s'était rendu. Cette décision de la mairesse est un indice clair, précis et concordant qui permettra aux citoyens et aux policiers de comprendre qu'il faut réconcilier les citoyens avec la Police, que les abus policiers ne seront plus tolérés, autorisés et impunis.

Pour avoir milité et combattu contre tous ceux qui ont transformé la force policière en force meurtrière et brutale, nous nous découvrons devant ce geste pacifique de la mairesse qui inspirera les policiers dans leur conduite pour le respect de la vie des autres.

Info : 514-489-3830

**Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec**

## ANNEXE 18

### **Manifestation en Solidarité avec nos frères et sœurs aux États-Unis**

**le 13 Juillet 2016**

Suite aux tueries policières qui ont lieu aux États-Unis plus particulièrement envers les noirs, la Ligue des Noirs du Québec a mobilisé plus de 500 personnes pour dire non à ces barbaries au Parc Nelson le 13 Juillet 2016.



**Mobilisation au Parc Nelson Mandela**



**LA LUTTE CONTINUE. LUTTONS ENSEMBLE.  
THE STRUGGLE CONTINUES. STAND WITH US**

*Source : archives de la Ligue des Noirs du Québec*

## **BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES**

### **DOCUMENTS INTERNES DE LA LIGUE DES NOIRS DU QUÉBEC**

#### **Lettres officielles**

- ✚ Lettre de la Ligue des Noirs du Québec du 9 Février 2011 adressée au Premier Ministre du Québec M. Jean Charest pour lutter contre les enquêtes en cas de blessures graves ou morts d'hommes entre les mains des policiers, menées par des anciens policiers
- ✚ Lettre de la Ligue des Noirs du Québec du 28 décembre 2016 adressée au Premier Ministre du Québec M. Philippe Couillard pour la reconnaissance du site Nigger Rock comme lieu historique national

#### **Communiqués de presse**

- ✚ Communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 16 janvier 2012 intitulé « Le cancer du profilage racial au SPVM »
- ✚ Communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 1er Novembre 2017 intitulé « L'abus de pouvoir des policiers du Québec (Affaire Guy Ouellette) »
- ✚ Communiqué de presse de la Ligue des Noirs du Québec du 28 novembre 2017 intitulé «La mairesse Valérie Plante est disposée à souligner la mémoire de Freddy Villanueva »

#### **Divers**

- ✚ Liste de recommandations de la Ligue des Noirs du Québec intitulée « Non Coupable, défendez vos droits mais soyez intelligent, le silence est d'or »
- ✚ Affiche de la Ligue des Noirs du Québec pour la Commémoration de la Traite transatlantique des noirs et son abolition, le 25 août 2017
- ✚ Photos de la manifestation organisée par la Ligue des Noirs du Québec en solidarité avec nos frères et sœurs aux États-Unis, le 13 Juillet 2016

### **RAPPORTS ET ESSAIS**

- ✚ Volet emploi du rapport final du Forum « 25 ans d'interventions auprès des jeunes des minorités visibles », organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi de Côte-des-neiges, en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec, 28 septembre 2007.
- ✚ Rapport du Coroner Harvey W. Yarosky, suite à une enquête sur le décès de Monsieur Marcellus François, survenu le 18 juillet 1991, à l'Hôpital Général de Montréal, résultant de blessures subies

lors d'une opération policière du service de police de la communauté urbaine de Montréal, 27 Avril 1992

- ✚ Rapport de l'enquête sur les activités de lutte contre le racisme et la discrimination dans le cadre du PSPC 2001-2002, Myriam Jézéquel, consultante et chercheure, Novembre 2002
- ✚ Mémoire de COBP (Citoyen-ne-s Opposé-e-s à la Brutalité Policière) intitulé « D'Anthony Griffin à Richard Whaley : vingt enquêtes sur des décès de citoyens lors d'interventions de membres du SPCUM », présenté à la Commission chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec, par David Kavanaght et Yves Manseau, 26 juin 1998
- ✚ Rapport du Juge Albert H. Malouf sur le Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal (SPCUM), Tome V intitulé « Inspection de l'organisation et la conduite des enquêtes criminelles au sein du SPCUM », 1994
- ✚ Rapport du Juge Albert H. Malouf intitulé « Inspection de l'administration du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de ses activités et de celle de ses membres », 1994
- ✚ Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 25 Mars 2011
- ✚ Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences - Un an après : État des lieux, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 13 Juin 2012
- ✚ Rapport du Conseil économique et social des Nations-Unies, intitulé « Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination », soumis par le Rapporteur spécial Doudou Diène sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Mission au Canada, 1<sup>er</sup> Mars 2004
- ✚ Essai sociologique intitulé «Intégration: une responsabilité partagée entre la société d'accueil et la personne immigrante», Doudou Sow, Montréal, 8 septembre 2013

## **ARTICLES ET ESSAIS**

- ✚ « Escouade Éclipse du SPVM : crise interne sur fond de conflit racial », La Presse canadienne du 9 janvier 2016
- ✚ « Gangs de rue – 10 000 noms dans la banque du SPVM », Le Devoir du 1 octobre 2010
- ✚ « Le Plan de lutte au profilage racial du SPVM donne peu de résultats », Le Journal Métro du 24-26 novembre 2017

- ✚ « Les minorités visibles sous-représentées dans les postes de dirigeants », publié le 14 décembre 2016, sur le site internet <http://ici.radio-canada.ca>
- ✚ « Le Président de la Ligue des Noirs du Québec met en doute les affirmations d'une présumée victime de viol collectif », Corus Nouvelles du 4 août 2006
- ✚ « Remise en liberté des accusés de viol collectif », La presse canadienne du 14 août 2006
- ✚ « La reconnaissance de Nigger Rock comme site historique demandée », La Presse canadienne du 1 octobre 2016
- ✚ « Affaire Ouellette : le président de l'Assemblée nationale fait des reproches à l'UPAC », La Presse canadienne du 16 novembre 2017
- ✚ « Un jeune homme trouvé mort dans une cellule de la Cour municipale de Montréal », La Presse canadienne du 8 novembre 2017
- ✚ « Diplômé au Canada et sans emploi- Les études ne garantissent pas un emploi aux immigrants reçus à l'âge adulte », Marco Bélair-Cirino, 18 septembre 2010, Le Devoir.

## **WEBOGRAPHIE**

- ✚ [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)
- ✚ [www.lapresse.ca](http://www.lapresse.ca)
- ✚ [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)
- ✚ [www.journalmetro.com](http://www.journalmetro.com)
- ✚ <http://ici.radio-canada.ca>

## **TEXTES DE LOI**

- ✚ Charte québécoise des droits de la personne
- ✚ Charte canadienne des droits et libertés de la personne
- ✚ Projet de loi n°62 : Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes